

**RPQS 2019
EVREUX PORTES DE NORMANDIE
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Historique

Depuis le 01/01/2000, la compétence Eau et Assainissement était assurée par le Grand Evreux Agglomération (G.E.A.) sur les 37 communes la constituant.

La Communauté de Communes La Porte Normande, quant à elle était compétente depuis le 08/09/2003 en matière d'assainissement collectif sur les 25 communes de son territoire.

Le Syndicat d'Assainissement Collectif Saint Germain-Mesnil était compétent depuis le 01/01/2006 en matière d'assainissement collectif sur les 2 communes de son territoire.

Suite à la fusion du GEA et de la CCPN, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale Evreux Portes de Normandie a été créé au 1er janvier 2017. Le SYAC a intégré EPN au 1er janvier 2018. Depuis, EPN assure la compétence assainissement collectif sur les 74 communes citées ci-après :

Angerville la Campagne	Marcilly sur Eure
Saint Luc	Les Authieux
Saint Martin la Campagne	Épieds
Arnières sur Iton	Mousseaux-Neuville
Guichainville	La Baronnie
Irreville	(Garencières/Quessigny)
Aviron	Foucrainville
Huest	Prey
Normanville	Bois le Roi
Boncourt	Fresney
La Chapelle du Bois des Faulx	Saint-André de l'Eure
Parville	Bretagnolles
Caugé	Garences sur Eure
La Trinité	Saint-Germain de Fresney
Reuilly	Champigny la Futelaye
Cierrey	Grossoeuvre
Le Boulay Morin	Saint-Laurent des Bois
Sacquenville	Chavigny-Bailleul
Dardez	L'Habit
Le Mesnil Fuguet	Serez
Saint Germain des Angles	Coudres
Émalleville	Jumelles
Le Plessis Grohan	Croth
Saint Sébastien de Morsent	La Couture Boussey
Fauville	Lignerolles
Les Baux Sainte Croix	Jouy sur Eure
Saint Vigor	Fontaine sous Jouy
Gauciel	Mouettes
Les Ventes	Acon
Sassez	Courdemanche
Gauville la Campagne	Droisy
le Val David	Illiers l'Évêque
Tourneville	Marcilly la Campagne
Gravigny	Moisville
Le Vieil Évreux	Muzy
Évreux	Saint-Germain sur Avre
Saint Martin la Campagne	Mesnil sur l'Estrée
La Forêt du Parc	

La Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie sera désignée par le sigle « EPN » dans les articles suivants. La gestion du système d'assainissement collectif de l'EPN est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de cette collectivité territoriale.

Le système d'assainissement, propriété de l'EPN, est constitué de :

- Réseaux séparatifs
- Postes de refoulement ou de relevage ;
- Stations d'épuration (CTEU de Gravigny, STEU de Miserey, du Boulay-Morin, du Lotissement les Mareux à Caugé, de La Couture Boussey, de Saint André de l'Eure, de Garennes sur Eure, de Croth et de Saint Germain-Mesnil).

Les réseaux d'eaux pluviales et leur exploitation sont intégrés aux compétences de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Par ailleurs, par délibération du 14/02/01, l'EPN assure la gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Mode de gestion du service

Le service public de l'assainissement collectif présente un caractère industriel et commercial (article L. 2224-11 du CGCT) et peut être géré de diverses façons. Ainsi, il est possible de choisir entre une gestion directe (régie) et une gestion déléguée de ce service.

Le service public est géré en régie lorsque la collectivité le prend en charge directement et intégralement en le faisant fonctionner avec ses propres agents et biens.

Le service public est dit en gestion déléguée dans le cas où la collectivité en confie la gestion à une entité extérieure. Ce choix n'enlève pas aux collectivités leurs fonctions premières en ce domaine (responsabilité des services publics). La délégation de gestion doit donc s'accompagner d'un contrôle de l'entreprise délégataire, pour qu'elle ne devienne pas une délégation de pouvoir. Ainsi, la délégation de service public désigne l'ensemble des techniques et procédures permettant à une collectivité locale de confier la gestion d'un service public à une autre personne, publique ou privée (absence de définition légale).

Par ailleurs, la collectivité délégante jouit d'une très grande autonomie en ce qui concerne le choix des modalités de la délégation. Pour la compétence assainissement, EPN utilise une seule modalité de délégation de service public : l'affermage.

L'affermage consiste en un contrat par lequel la collectivité charge l'exploitant (le fermier) d'assurer l'exploitation du service à ses risques et périls. Le fermier est rémunéré par le biais des redevances versées par les usagers en contrepartie du service rendu. Il reverse néanmoins à la collectivité une redevance destinée à participer à l'amortissement financier des investissements réalisés par la collectivité. En effet, ces derniers ne sont pas effectués par le fermier mais sont mis à sa disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement.

Une partie des contrats actuellement en vigueur sur le territoire de l'EPN est héritée de la fusion avec la Communauté de Commune de la Porte Normande (CCPN) et l'intégration du syndicat d'assainissement collectif de St Germain-Mesnil (SYAC).

- pour la commune de Garennes sur Eure : un délégataire privé assurait l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la station d'épuration ainsi que la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement jusqu'à fin novembre 2018. Depuis, l'exploitation est assurée via un marché de prestation de service.
- pour les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Croth et Les Authieux : un prestataire privé assure l'entretien des réseaux, des postes de refoulement et le fonctionnement des stations d'épuration via un marché de prestation de service.
- Pour les communes de Saint-Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée : un délégataire privé

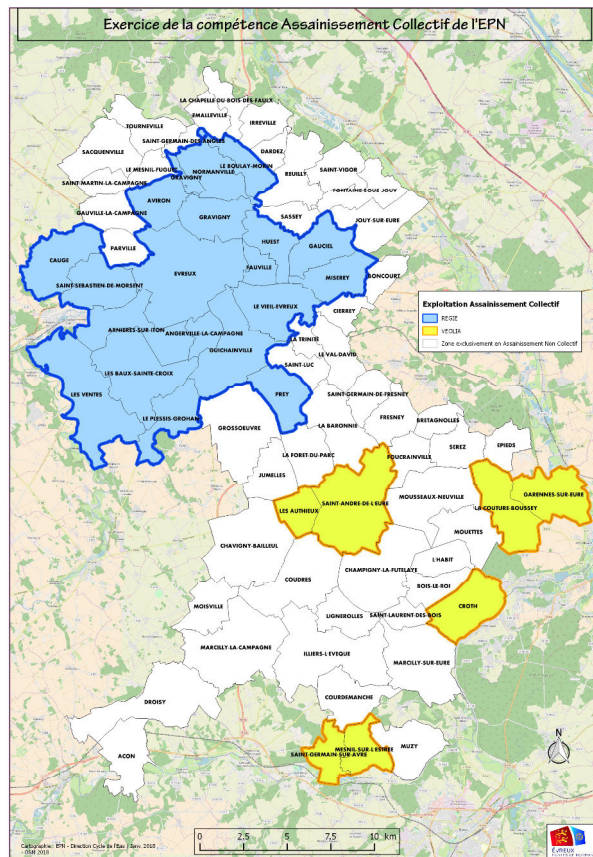
assurait l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la station d'épuration ainsi que la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement jusqu'à fin juillet 2018. Depuis, l'exploitation est assurée via un marché de prestation de service.

➤ pour les communes de Evreux, Gravigny, Miserey, Gauciel, Boulay-Morin, le Lotissement Les Mareux à Caugé, Fauville, Huest, Angerville-la-Campagne, Arnières-Sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix, Aviron, Normanville, Le Plessy-Grohan, Prey et Le Viel-Evreux : la régie assure l'entretien des réseaux, l'exploitation des postes de refoulement et le fonctionnement des stations d'épuration.

Commune	Mode de gestion	Exploitant	Date d'effet du contrat	Echéance après affermissement de la tranche conditionnelle
Garennnes sur Eure	Affermage (réseau et station)	Veolia Eau	28.11.2009	25.11.2018 *
	« Nouveau marché » de prestations de services (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	26.11.2018	31.07.2019 Reconduction possible les 3 années suivantes
Saint André de l'Eure, La Couture Bousse, Croth et Les Authieux.	Prestation de service (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	01.01.2009	04.01.2019 *
Saint Germain sur Avre, Mesnil sur l'Estrée	Affermage (réseau et station)	Suez Eau France	01.08.2015	31.07.2018 *
	« Nouveau marché » de prestations de services (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	26.11.2018	31.07.2019 Reconduction possible les 3 années suivantes
Evreux, Gravigny, Miserey, Gauciel, Boulay-Morin, Le Lotissement Les Mareux à Caugé, Fauville, Huest, Angerville-la-Campagne, Arnières-Sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix, Aviron, Normanville, Le Plessy-Grohan, Prey et Le Viel-Evreux	Régie	Service exploitation assainissement collectif et service entretien des réseaux	-	-

* → Au fur et à mesure de l'arrêt des contrats en cours, Veolia Eau est chargé via un marché de prestation de service de prendre en main l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes concernées.

La carte ci-dessous représente la répartition de la gestion des réseaux, des poste de refoulement et des stations d'épuration sur le territoire de l'agglomération.



Le suivi du marché de prestation de service de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth, Les Authieux, Garennes sur Eure, Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée au 31/12/2018.

Un comité de pilotage, composé de représentants du délégataire/prestataire de service, du Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et du personnels du service exploitation assainissement collectif, se réunit tous les mois.

Ce comité de pilotage sert à :

- Vérifier que le délégataire/prestataire fournit bien toutes les informations demandées par la collectivité ainsi que leur validité ;
- Faire le point sur les prestations réalisées ;
- Actualiser certaines demandes.

En outre, le délégataire doit prévenir le service exploitation assainissement collectif de toute intervention spécifique ou de tout dysfonctionnement constaté sur le terrain. De plus, il communique mensuellement l'ensemble des prestations réalisées sur le territoire dont il intervient.

1. Territoire exploité en régie – Nord EPN

Les réseaux d'assainissement des eaux usées d'Evreux Portes de Normandie sont du type séparatif. Cela signifie qu'il y a des réseaux spécifiques pour la collecte des eaux usées, et d'autres réservés aux eaux pluviales.

Sur le périmètre **Nord d'EPN (territoire ex-GEA)**, quatre-vingt-cinq pour cent de la population est assainie en collectif et pour ce faire, Evreux Portes de Normandie dispose de quatre stations d'épuration qui sont celles de Gravigny (CTEU), ~~du Boulay-Morin~~, de Miserey et du Lotissement Les Mareux à Caugé.

Le service Entretien des réseaux d'assainissement et quatre équipes concourent à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'assainissement collectifs. Il s'agit :

- D'une équipe d'exploitation des installations de traitement et des postes de refoulement, (PR),
- ~~D'une équipe d'entretien des réseaux, appelée « égoutiers »;~~
- D'une équipe chargée de l'application du règlement d'assainissement et plus particulièrement des rejets non-domestiques, appelée « cellule industrie »;
- D'une équipe assurant la réalisation d'analyses de suivi et d'autosurveillance, appelée « laboratoire ».
- D'une personne chargée de l'entretien des ouvrages pluviaux, appelée « cellule pluviale »

MISSIONS DU SECTEUR EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE

Les missions de l'équipe d'exploitation des stations d'épuration, des postes de refoulement et des points d'autosurveillance des réseaux, s'articulent autour de trois enjeux majeurs :

- atteindre les performances de traitement des stations d'épuration. Ces seuils de performance sont définis par l'arrêté préfectoral « DDTM/SEBF/11/049 » pour le CTEU et par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, pour l'ensemble des installations. L'objectif est de protéger le milieu naturel et la salubrité.
- Produire et mettre à la disposition des organismes de tutelle et / ou partenaires, (Police de l'eau, Agence de l'eau, DREAL, Département), des données fiables sur le fonctionnement des installations et les performances obtenues, dans le cadre d'un système d'autosurveillance. L'autosurveillance s'inscrit plus largement dans l'ébauche d'un système qualité.
- assurer l'entretien et la maintenance des installations afin qu'elles puissent assurer les performances attendues et que la valeur du patrimoine investi soit pérenne.
- optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance.

Les moyens humains directement dédiés à l'exploitation des ouvrages sur le territoire Nord d'EPN, ont été les suivants en **2019** :

- Effectif de **19** personnes.
- De l'ordre de 30 000 heures de travail,

Il est également fait appel à des prestations externalisées, en particulier dans le cadre d'un marché de maintenance, pour l'entretien des équipements très particuliers comme les chaudières, les surpresseurs, les centrifugeuses, etc. L'entretien des espaces verts, les prestations de nettoyage des locaux, l'entretien des huisseries, etc. sont réalisés dans le cadre de marchés ou de contrats alloués à des prestataires privés.

Le service exploite et entretient 70 postes de refoulement d'eaux usées (y compris les PR-BSR d'Evreux et de Gravigny) et 4 postes de refoulement d'eaux pluviales. Les enjeux spécifiques à ces sites sont les suivants :

- Préserver les usagers et le milieu naturel de tout débordement.
- Acheminer le plus efficacement et le plus rapidement les effluents vers le CTEU ou les « petites » STEP.

- Entretien des fonctionnalités et la valeur patrimoniale d'équipements soumis à l'agressivité physico-chimique des eaux usées et des sous-produits qui en sont extraits.

La gestion et la maintenance des postes de refoulement est assurée par l'équipe d'exploitation du CTEU. Cependant, le curage des postes est assuré en régie par l'équipe des égoutiers. Cette prestation comprend : le curage, le dégraissage de fosses et la vidange des paniers de dégrillage. (Un curage / dégraissage des postes est assuré tous les mois pour une dizaine de sites, les autres sont nettoyés tous les deux mois).

Enfin, le service exploite et entretient 28 points d'autosurveillance des réseaux d'eaux usées. Les enjeux spécifiques à ces sites sont les suivants :

- Identifier tous les déversements d'eaux usées au milieu naturel au niveau des déversoirs d'orage et des trop-pleins.
- Identifier les causes de ces déversements pour cibler les actions à mener sur le territoire (réfection des réseaux, correction des mauvais branchements d'eau pluviale...).
- Mesurer les débits transitant pour mieux connaître les réseaux et pour identifier la répartition des flux.

MISSIONS DU SERVICE ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les missions de ce service s'articulent autour de :

- L'entretien et l'exploitation des réseaux communautaires d'eaux usées,
- L'entretien et l'exploitation des réseaux communautaires d'eaux pluviales sur Évreux,
- L'entretien des 72 postes de refoulement de la partie Nord du territoire de l'agglomération (eaux usées et eaux pluviales),
- Les interventions de pompage et de nettoyage sur le centre de traitement des eaux usées de Gravigny, les stations de Miserey et Caugé, et sur les deux postes de refoulement & bassins de stockage et restitution d'Évreux et de Gravigny
- Les vidanges des installations d'assainissement individuel du territoire de l'agglomération
- Les interventions d'urgence de désobstruction de réseaux ou de branchements,
- Les pompages de bacs à graisse des établissements industriels et commerciaux,
- La dératissage des réseaux d'eaux usées.

Le service est composé de :

Un technicien territorial, 1 agent de maîtrise, 8 agents.

Pour assurer l'entretien courant de l'ensemble des réseaux de collecte, le service dispose de 4 camions hydrocureurs, de 19 et 26 tonnes et d'un hydrocureur léger 4 x 4, un véhicule léger d'inspection des canalisations et un camion grue de 3T5.

MISSIONS DE LA CELLULE INDUSTRIE

Les missions de la cellule industrie s'articulent autour de 3 enjeux majeurs :

- Protéger la qualité des effluents qui arrivent au centre de traitement des eaux usées et pérenniser l'élimination des boues en agriculture,
- Répondre aux obligations réglementaires nationales et préfectorales issues de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Prévenir, anticiper et gérer d'éventuelles pollutions accidentelles.

Dans le cadre de ses activités, la cellule industrie effectue les diagnostics des sites industriels. Ces états des lieux consistent à caractériser leurs rejets, leurs ouvrages d'assainissement et à vérifier leurs bons raccordements au domaine public.

Toutefois, le bilan de ces visites met en évidence de nombreuses anomalies majeures :

- Dispositifs épuratoires inadéquats ou absents,
- Entretien des ouvrages défaillant voir absent,
- Raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales ou vice versa.

Les établissements prospectés présentent fréquemment des risques significatifs de pollution du réseau d'eaux pluviales ou du réseau d'eaux usées communautaire.

Par conséquent, les agents de la cellule industrie procèdent régulièrement à des demandes de mise en conformité des systèmes d'assainissement des industriels du territoire communautaire.

Lors de demandes de mises en conformité, la cellule industrie a un rôle d'accompagnement et de conseils auprès des industriels. Une fois les travaux de conformité réceptionnés et validés, une autorisation de déversement est délivrée conformément à l'article L. 1331.10 du Code de la Santé Public.

Par ailleurs, la cellule industrie délivre également des autorisations de déversement des eaux pluviales dans les réseaux d'eaux pluviales communautaires sur les Parcs d'activités du Long Buisson et de la Rougemare. Ainsi, les techniciens participent aux réunions qui ont lieu dans le cadre d'instruction des permis de construire pour transmettre les prescriptions techniques aux demandeurs, valident les permis de construire, assurent le suivi des travaux d'assainissement pluviaux afin de vérifier si ces prescriptions sont bien prises en compte lors de la phase travaux et réceptionnent les travaux d'assainissement pluviaux.

La cellule industrie assure également un suivi des points de rejets sensibles du territoire communautaire que ce soit dans le réseau d'eaux usées, d'eaux pluviales ou dans l'Iton. Ce suivi s'inscrit dans le principe de prévention des pollutions. La cellule industrie est régulièrement en relation avec la police de l'Eau de la DDTM dans le cadre de gestion des pollutions accidentelles ainsi qu'avec l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

Des contrôles de suivi des autorisations de déversement sont organisés chaque année de manière à vérifier le respect des prescriptions d'entretien des ouvrages définies dans les autorisations de déversement et dans le but également de prévenir d'éventuelles pollutions des réseaux communautaires.

Enfin, la cellule industrie a également pour mission les visites du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gragny dans le but de sensibiliser les jeunes publics mais aussi les industriels dans une prospective de sensibilisation environnementale.

MISSIONS DU LABORATOIRE

Les principales activités du laboratoire s'articulent autour des enjeux suivants:

- L'autosurveillance portant sur les effluents (entrée, sortie et by-pass en cours de station) des 4 stations d'épuration du Grand Évreux Agglomération selon un calendrier bien précis,
- Le suivi analytique du process (file eau et boue) du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gragny (C.T.E.U.) à différentes étapes de traitement,
- L'établissement de bilan de fonctionnement du CTEU par la saisie des résultats de l'autosurveillance et du process via des logiciels bien spécifiques (B.D.L.T. et Mesurestep),
- Le suivi des campagnes de recherche des micropolluants sur le rejet du C.T.E.U. de Gragny réalisé par un prestataire extérieur,
- Le suivi des rejets atmosphériques des installations de combustion et de la désodorisation du CTEU,
- L'entretien, la maintenance et la vérification des appareils du laboratoire par le biais de contrôles métrologiques.

Les activités secondaires sont :

- Le suivi analytique des boues séchées avec 2 objectifs : la valorisation agricole et la caractérisation de la réactivité d'un échantillon de boue séchée pour prévenir le risque d'auto-échauffement,
- Le suivi des PCB dans les boues biologiques du C.T.E.U. afin de prévenir une éventuelle pollution par celles-ci dans les boues séchées,
- Le suivi des sondes en ligne Ammonium et Nitrate des bassins biologiques,
- La mise à jour des modes opératoires et procédures du laboratoire.

L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

→ *Les stations d'épuration*

Le service gère 4 stations de traitement des eaux usées (STEP). Elles assurent le traitement des eaux usées collectées par les réseaux et de matières externes livrées par des camions hydrocureurs. Il s'agit principalement de matières de vidange (MDV), qui proviennent des installations d'assainissement individuel.

Les quatre installations de traitement sont :

- Le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny qui traite les effluents des communes d'Evreux, Gravigny, Angerville la Campagne, Arnières sur Iton, Aviron, Avrilly, Les Baux Sainte Croix, Fauville, Guichainville, Huest, le Plessis Grohan, Prey, Saint Sébastien de Morsent, Les Ventes et Le Vieil Evreux. Le CTEU est dimensionné pour des capacités de traitement de 123 000 équivalents habitant (EH).
- La station d'épuration de Miserey qui traite les effluents des communes de Miserey et Gauciel. La STEU de Miserey a des capacités de traitement de 1 200 EH.
- La station d'épuration du Boulay-Morin qui traite les effluents de la commune du Boulay-Morin. La STEU du Boulay-Morin a des capacités de traitement de 500 EH. Cette installation a été mise à l'arrêt définitif le 14 mai 2019. Les effluents sont, depuis, redirigés vers le CTEU de Gravigny via un poste de refoulement.
- La station d'épuration du Lotissement Les Mareux à Caugé qui traite les effluents du lotissement des Mareux sur la commune de Caugé. La STEU de Caugé a une capacité de traitement de 130 EH.



Vue générale du CTEU. (centre de traitement des eaux usée d'EPN à Gravigny), [axe est / ouest]

STEU N°1 : CTEU DE GRAVIGNY

Code Sandre de la station : 032729902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée									
Date de mise en service		12/10/2011									
Commune d'implantation		GRAVIGNY (27930)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		123 000									
Nombre d'abonnés raccordés		22 819									
Nombre d'habitants raccordés		71 088									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		27 815									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du		3/06/2011							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'ltou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95			
DCO		45		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95			
MES		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95			
NGL		10 (hiver) / 7.5 (été)		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH		< 8.5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		3		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2019(3)	Oui	1.5	100	22.1	97	4.4	99	4,5	95	0,7	92

⁽¹⁾ EH ou Équivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

⁽³⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année ((164), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 3 969 080 m³ d'eaux usées a été traité par le CTEU.

STEU N°2 : STEP MISEREY
Code Sandre de la station : 032741001000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées			
Date de mise en service	1992			
Commune d'implantation	MISEREY			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 200			
Nombre d'abonnés raccordés	207			
Nombre d'habitants raccordés	601			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du			
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du			
...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Infiltration__		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration selon arrêté		
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	NTK Conc mg/l
Moyenne 2019 ⁽²⁾	Oui	2	27	4.2

⁽²⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (2), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 39 963 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration de Miserey.

STEU N°3 : STEP DE CAUGE
Code Sandre de la station : 032713201000

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre à sable					
Date de mise en service		01/11/2001					
Commune d'implantation		CAUGE (27132)					
Lieu-dit		Les Mareux					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		130					
Nombre d'abonnés raccordés		29					
Nombre d'habitants raccordés		76					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15					
Prescriptions de rejet							
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol			
		Nom du milieu récepteur		Bassin d'infiltration			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60	
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	NTK
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Rend %	Rend %
Moyenne 2019 ⁽²⁾	Oui	9	98	30	98	98	97

⁽²⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de (1), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 2 957 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration du Lotissement Les Mareux à Caugé.

STEU N°4 : STEP DU BOULAY MORIN
Code Sandre de la station : 032709901000

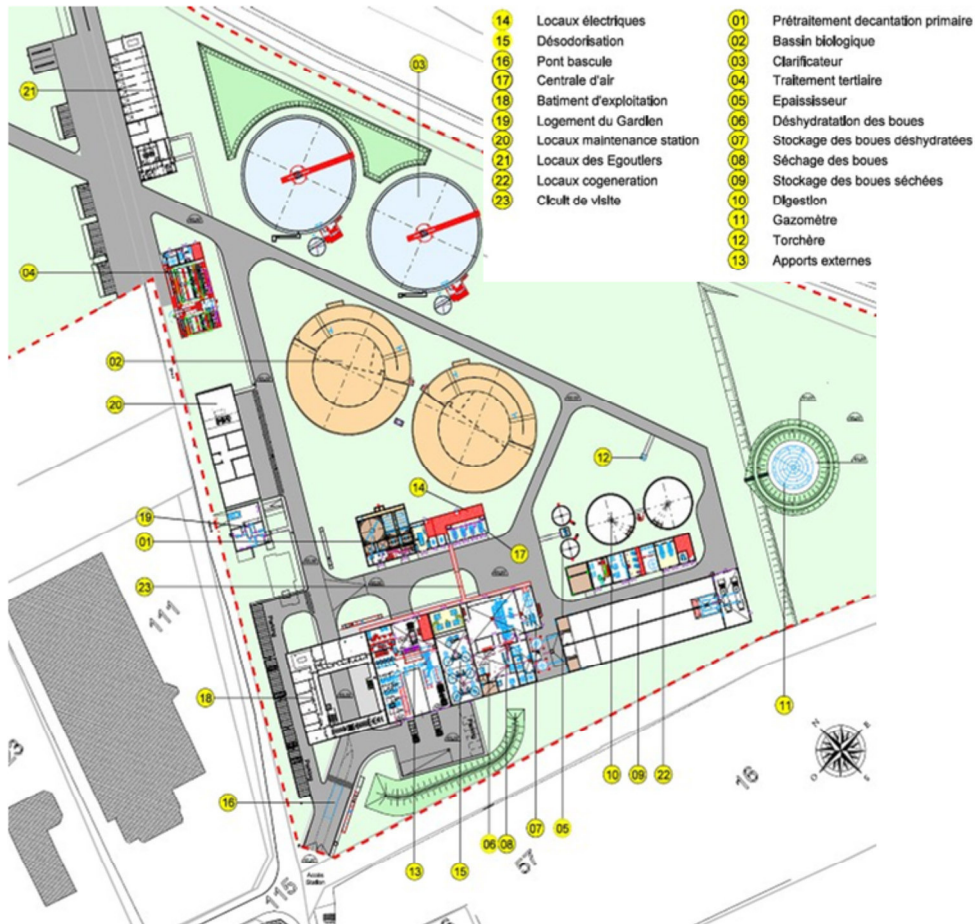
Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)				
Date de mise en service	01/03/1994				
Commune d'implantation	LE BOULAY-MORIN (27099)				
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500 ⁽¹⁾				
Nombre d'abonnés raccordés	185				
Nombre d'habitants raccordés	678				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	50				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du				
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du				
...					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol			
	Nom du milieu récepteur	Infiltration			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Rend %	NTK Conc mg/l
Moyenne 2019 ⁽²⁾	Non	35	248	69	20.8

⁽¹⁾ : La capacité nominale enregistrée par les services de l'état dans la base de données ERU est de 500 eqH, suite à une modification du mode de calcul par les services de l'Etat. En réalité, la capacité de la station d'épuration du Boulay-Morin est d'environ 350 eqH.

⁽²⁾ La station ayant été mise à l'arrêt définitif le 14 mai 2019, c'est la période allant du 1^{er} janvier au 14 mai qui est prise en compte. Un bilan a été réalisé.

Un volume total de 6 609 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration du Boulay Morin.

→ **Implantation général des installations du CTEU de Gravigny**



Vue générale du CTEU, (Gravigny), [façades sud]

La filière eau



Le Centre de Traitement des Eaux Usées est alimenté depuis deux réseaux distincts :

- Le réseau de l'ancien système d'assainissement d'Évreux via le PR/BSR d'Évreux,
- Le réseau de l'ancien système d'assainissement de Gravigny via le PR/BSR de Gravigny.
- La filière générale de traitement des eaux est constituée de plusieurs étapes réparties sur plusieurs files.

Les principales étapes de traitement des eaux sont :

- **Prétraitement** comprenant :
 - o Rétention des éléments grossiers (fosse à bâtards)
 - o Dégrillage (2 files en parallèle)
 - o Tamisage (2 files en parallèle)
 - o Dessablage / Dégraissage / Décantation primaire (2 files en parallèle)

- **Traitement biologique** par boues activées faible charge, sur 2 files en parallèle, chaque file comprenant :
 - o Zone pré-anoxie (ou zone de contact, 250 m³) : mise en contact des effluents avec les boues recirculées en provenance du clarificateur, dénitrification des boues recirculées par assimilation du carbone dissous dans l'effluent
 - o Zone anaérobie (1500 m³) : stress bactérien, relargage du phosphore
 - o Zone anoxie (2000 m³) : dénitrification de la liqueur mixte recirculée depuis la zone aérée par assimilation du carbone dissous dans l'effluent
 - o Zone aérée (4500 m³) : nitrification par assimilation de la DBO₅ de l'effluent grâce l'apport d'air surpressé
 - o Zone endogène (3950 m³) : dénitrification des nitrates produits dans la zone aérée par assimilation du carbone dissous, déphosphatation physico-chimique par ajout de chlorure d'aluminium
 - o Dégazage : tranquillisation pour éliminer les gaz dissous
 - o Clarification : séparation des boues et de l'eau par décantation



Vue de la zone endogène du bassin d'aération du CTEU

- **Traitement tertiaire** (3 files en parallèle) comprenant :
 - o Coagulation avec injection de chlorure ferrique
 - o Floculation avec injection de polymère
 - o Flottation par injection d'eau pressurisée

La filière boue

Les boues à traiter sur la station sont constituées des :

- Boues primaires issues de l'étape de traitement primaire des eaux brutes
- Boues biologiques en excès issues du traitement biologique
- Boues tertiaires issues du traitement tertiaire

Les principales étapes de traitement des boues sont :

- **Épaississement** comprenant :
 - o Épaississeurs statiques (2 files en parallèle) : épaississement des boues primaires par décantation
 - o Grilles d'égouttage (3 files en parallèle) : épaississement des boues biologiques par injection de polymère et par égouttage
- **Digestion** comprenant :
 - o Digesteurs (2 files en parallèle) : stabilisation et hygiénisation des boues par fermentation, réduction du volume des boues et production de biogaz
- **Déshydratation** :
 - o Centrifugeuses (3 files en parallèle) : réduction du volume des boues et augmentation de leur siccité par injection de polymère et centrifugation
- **Séchage** :
 - o Sécheur : réduction du volume des boues augmentation de leur siccité par séchage thermique

La filière désodorisation

L'unité de désodorisation capte l'air vicié des différents bâtiments et ouvrages pour traiter les composants malodorants.

Les principes de désodorisation sont les suivants :

- Prétraitement de l'air vicié du sécheur à l'aide de solutions d'acide puis de javel/soude, complété par contact sur charbon actif
- Prétraitement de l'air issu du stockage des boues séchées sur un biofiltre
- Traitement de l'air vicié du reste de la station et de l'air prétraité à l'aide de solutions d'acide, de javel puis de soude avant d'être rejeté dans l'atmosphère

La filière apports extérieurs

Les matières externes reçues au CTEU et le traitement qu'elles reçoivent sont les suivants :

- **Matières de vidange** issues des installations d'assainissement collectif et **lixiviats** :
 - o Dégrillage
 - o Injection dans la filière de traitement des eaux au niveau du dessablage, dégraissage
- **Graisses** provenant d'autres stations d'épuration ou d'établissements de restauration :
 - o Dégrillage
 - o Dilacération
 - o Injection dans la filière de traitement des boues au niveau de la digestion
- **Boues** provenant d'autres stations d'épuration :
 - o Dilacération
 - o Injection dans la filière de traitement des boues au niveau de l'épaississement sur grilles d'égouttage
- **Eaux de lavage** de l'installation de traitement des matières de curage, balayures de voirie et sable de prétraitement :
 - o Dégrillage (uniquement pour les balayures de voirie)
 - o Tamisage
 - o Lavage
 - o Injection dans la filière de traitement des eaux au niveau du tamisage

→ Les deux postes de refoulement – bassins de stockage et restitution (PR-BSR)

Deux « gros » postes de relevage ont été implantés sur les anciennes stations d'épuration d'Évreux et Gravigny. Ces deux installations de refoulement disposent également de bassins de stockage restitution (BSR), qui permettent d'écrêter les surplus d'eaux usées collectées lors de fortes pluies. Les eaux usées qui transitent par les deux PR-BSR d'Évreux et de Gravigny sont envoyées vers le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny, où elles sont traitées.

- 1 PR-BSR avec un bassin de stockage restitution à Évreux reprenant l'ensemble des effluents arrivant sur l'ancienne station d'épuration d'Évreux.

- 1 PR-BSR à Gravigny reprenant l'ensemble des effluents arrivant sur l'ancienne station d'épuration de Gravigny.



Vue générale du PR-BSR de Gravigny [façade est]

→ **Les postes de refoulement / relèvement, (PR)**

En 2019, 72 postes de refoulement et 18 postes d'insufflation d'air étaient exploités par l'EPN. Les postes d'insufflation d'air sont le plus souvent implantés dans l'emprise de postes de refoulement, mais dans deux cas, ils sont sur des sites séparés. Les postes d'insufflation d'air ont pour objet de modérer l'évolution vers la septicité des eaux usées qui séjournent trop longtemps dans les réseaux et ainsi limiter la formation d'H₂S (un gaz corrosif et dangereux).



Vue du PR 153 à Aviron



La fosse du poste de refoulement 147 à Arnières-sur-Iton

Les postes exploités sont les suivants :

- 3 PR à Angerville la Campagne : n° 120 ; 121 et 122.
- 5 PR à Arnières sur Itton : n° 110 ; 111 ; 112 ; 147 et 148.
- 3 PR à Aviron : n° 150; 152 et 153.
- 2 PR au Boulay Morin : n° 159 et 199
- 10 PR à Évreux : pour les eaux usées n° 101 ; 102 ; 104 ; 105 ; 106 ; 140 ; 143 ; 166 ; et pour le pluvial n° 200 ; 267.
- 2 PR à Fauville : n° 136 et 137.
- 5 PR à Gauciel : n° 161 ; 162 ; 163 ; 164 et 165.
- 1 PR à Gravigny : n° 157.
- 9 PR à Guichainville : pour les eaux usées n° 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 160 ; 188 et 189 ; et pour le pluvial n° 269.
- 8 PR à Huest : n° 131 ; 132 ; 133 ; 134 ; 135 ; 138 ; 180 et 181.
- 6 PR au Plessis Grohan : n° 115 ; 116 ; 144 ; 170 ; 171 et 172.
- 2 PR au Baux Sainte Croix : les n° 113 et 114 ; et 2 postes d'insufflation d'air isolés, les n° 114-2 et 114-3.
- 3 PR aux Ventès : n° 117, 139 et 145.
- 1 PR au Vieil Évreux, pour les eaux usées : N° 149.
- 4 PR à Saint Sébastien de Morsent : N° 107 ; 108 ; 109 et 142.
- 1 PR à Caër/Normanville : N° 158
- 2 PR à Miserey : pour les eaux usées n°182 et pour les eaux pluviales n°283
- 5 PR à Prey : N° 128, 129, 130, 186 et 187

→ **Les réseaux de collecte d'eaux usées**

Au total, le linéaire de canalisation du réseau d'eaux usées sur le territoire de l' EPN est de de **350 kilomètres.**

Nature et composition du réseau

Par type de matériau :

Matériau non renseigné : 75%

- Fonte : 12,5%
- Amiante ciment : 3,7 %
- PVC : 4 %
- Poly-Propylène : 1,9%
- Grés : 1.6 %
- Polyéthylène : 1,1 %
- Béton armé : 1 %
- Béton : 0.7 %
- Polyester renforcé de fibres de verre : 0.25 %
- Acier : 0.2 %

Par classe d'âge :

- Date de pose des réseaux non renseignée : 86% du linéaire ;
- Réseau posé entre 1980 – 2000 : 0,5% du linéaire ;
- Réseau posé entre 2000 - 2010 : 8 % du linéaire ;
- Réseau posé entre 2010 – 2016 : 5,5% du linéaire ;

→ **Les points instrumentés pour le suivi permanent des réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales**

Repère	Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Taille du point (kg/j de DBO5)	Milieu récepteur
DO503	DO	Déversoir Orage Nétreville-Saint Léger (EU)	Evreux	> 600	Iton
DO504	DO	Déversoirs Orage, (entrée et sortie) Feray (EU)	Evreux	> 600	Réseau EP / Réseau EU
DO505	DO	Déversoir Orage Roosevelt (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
DO506	DO	Déversoir Orage Churchill (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
DO507	DO	Déversoir Orage Politzer (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
TP114	TP	Trop plein Les Baux - Bruyères	Les Baux Ste Croix	< 120	Ruisseau forestier non permanent
TP132	TP	Trop plein Huest - Sablonnière	Huest	< 120	Talweg sec
TP139	TP	Trop plein Les Ventes - Hamel	Les Ventes	< 120	Mare
QT601	QT	Débitmètre transit EU Joffre	Evreux	> 600	Sans objet
QT602	QT	Débitmètre transit EU Mendès France	Evreux	> 600	Sans objet
QT603	QT	Débitmètre transit EU Vigor	Evreux	> 600	Sans objet
QT604	QT	Débitmètre transit EU Argence	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT605	QT	Débitmètre transit EU Val Iton	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT606	QT	Débitmètre transit EU Citées Unies	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT607	QT	Débitmètre transit EP Clos Hutin	Evreux	Pluvial	Sans objet
QT121	QT	Débitmètre transit EU 121 - Ecrailles	Angerville	120 / 600	Sans objet
QT127	QT	Débitmètre transit EU 127 - Melleville	Guichainville	< 120	Sans objet
QT137	QT	Débitmètre transit EU 137 - Calvaire	Fauville	< 120	Sans objet
QT149	QT	Débitmètre transit EU 149 - Long Buisson	Guichainville	120 / 600	Sans objet
QT150	QT	Débitmètre transit EU 150 - Essertes	Aviron	< 120	Sans objet
QT153	QT	Débitmètre transit EU 153 - Tourelles	Aviron	< 120	Sans objet
PL001	PL	Pluviomètre CTEU	Gravigny	Sans objet	Sans objet
PL002	PL	Pluviomètre PR-BSR Gravigny	Gravigny	Sans objet	Sans objet
PL003	PL	Pluviomètre PR-BSR Evreux	Evreux	Sans objet	Sans objet
PL004	PL	Pluviomètre Nétreville	Evreux	Sans objet	Sans objet
PL005	PL	Pluviomètre La Madeleine	Evreux	Sans objet	Sans objet
PL006	PL	Pluviomètre Saint Sébastien	St Sébastien de Morsent	Sans objet	Sans objet
PL007	PL	Pluviomètre Miserey	Evreux	Sans objet	Sans objet

LA CELLULE EAU PLUVIALE :

PRÉAMBULE

Le 1^{er} janvier 2007, le Grand Évreux Agglomération (ex-GEA) a intégré la gestion des eaux pluviales dans la compétence assainissement et des eaux de ruissellement au titre des compétences facultatives. A partir du 1^{er} janvier 2017, cette compétence a été élargie sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Portes Normande (CCPN). En 2018, ce sont 12 nouvelles communes qui ont rejoint la collectivité.

Les eaux pluviales désignent l'eau de pluie et toutes précipitations atmosphériques (y compris les eaux issues de la fonte de la neige, la grêle, etc.) qui s'infiltrent dans le sol ou qui ruissellent à la surface du sol avant de rejoindre leur exutoire : une nappe souterraine ou un cours d'eau.

Les eaux de ruissellement correspondent au surplus des eaux pluviales qui n'ont pas pu s'infiltrer dans le sol et qui sont amenées à ruisseler, sur des surfaces plus ou moins perméables.

La cellule eau pluviale est composée d'un technicien et d'un agent pour l'année 2019, qui interviennent sur toutes les communes de l'EPN, soit 75 communes.

En termes de fonctionnement, la cellule eau pluviale représente l'unique porte d'entrée du territoire, pour la gestion des eaux pluviales et du ruissellement. Elle exerce les missions suivantes :

- Entretien et exploitation des ouvrages communautaires d'eaux pluviales,
- Étude de maîtrise d'œuvre
- Recensement des ouvrages pluviaux
- Faire le lien entre les usagers et les différents services en charge de la création d'ouvrages pluviaux,
- Avis sur la gestion des eaux pluviales des demandes d'urbanisme,
- Avis sur la gestion des eaux pluviales des projets des services de l'EPN (voirie, travaux neuf réseaux...)
- Vérification de l'application des avis donnés pendant la réalisation des lotissements,
- Suivi de chantier
- Suivi des PLU
- Etablissement de diagnostic lors d'un constat de dysfonctionnement et transmission des résultats aux services concernés (voiries, études/réseaux, régie eaux, régie voirie...)
- Constat d'assurance suite à inondation

Sur le territoire de l'EPN, il est estimé la quantité d'ouvrage à :

- 400 km de réseaux
- 80 km de fossés
- 5500 avaloirs
- 500 puisards
- 140 bassins
- 75 décanteurs
- 70 déshuileurs

1 – ENTRETIEN :

L'entretien des ouvrages pluviaux est réalisé principalement par des prestataires extérieurs via des marchés de prestations de service à bons de commande pour les prestations de curage et d'entretien des espaces verts.

Nettoyage des avaloirs, curage des réseaux et nettoyages des ouvrages associés : puisards, décanteurs, séparateurs à hydrocarbure (marché 2016.22)

Le marché a été renouvelé en 2017, c'est désormais l'entreprise Maillot qui en a la charge. Cette prestation s'effectue sur l'ensemble des communes du territoire de l'EPN.

- le nettoyage des ouvrages en fonction des besoins recensés

Communes	Types de prestation	Coût € TTC
Saint Sébastien de Morsent	Curage de réseau et de caniveaux à fentes	6108,6
Saint Andre de l'Eure	Curage de réseau	14094
Garennnes sur Eure	Curage de réseau	4682,4
Bretagnolles	Traitement d'une pollution	696
Fontaine sous Jouy	Curage de réseau	2820
Vieil Evreux	Curage de réseau et de puisard	2220
Cierrey	Curage de réseau	1296
Fresney	Curage de réseau et de puisard	780
Caugé	Curage de réseau	1440
Amieres sur Iton	Curage de réseau et de caniveau à grille	1128
Saint Germain des Angles	Curage de réseau et de regard	360
Fauville	Curage de réseau et de caniveau à grille	2184
Reuilly	Curage de réseau et de regard	1380
Gravigny	Curage de réseau, de regard et de puisard	444
Aviron	Curage de réseau	1860
Bois le roi	Curage de réseau et de puisard	2640
La Couture Boussey	Curage de réseau et de puisard	960
Evreux	Curage de réseau et de puisard	650
Guichainville	Curage de réseau et de puisard	850
	TOTAL	46 593

Pour mémoire pour l'année 2018, 24 690 € TTC.

- la campagne annuelle de nettoyage des séparateurs à hydrocarbure :

Communes	Types d'ouvrages	Coût € TTC
Evreux	1 séparateur de 10 à 20m3 1 séparateur de 1 à 5m3	3 780
Saint Sébastien de Morsent	1 séparateur de 1 à 5m3	620
Normanville	1 séparateur de 1 à 5m3	630
Irreville	1 séparateur de 1 à 5m3	700
ZAC du Long Buisson	15 séparateurs de 1 à 5m3	12 010
ZAC de la Rouge Mare	1 séparateur de 10 à 30m3	5 120
TOTAL		22 860

Pour mémoire pour l'année 2018, 22 800 € TTC.

- la campagne annuelle de nettoyage des avaloirs sur l'ensemble du territoire :

4410 avaloirs nettoyés pour un total de 60 858 € TTC. Pour mémoire pour l'année 2018, 62 000 € TTC.

Curage des ouvrages en terre (Marché de curage mécanique 2019.14) : bassins, noues, fossés...

Communes	Types de prestation	Coût TTC
Garenes sur Eure	Curage de fossé et de bassin	3000
Saint Luc	Curage de fossé	756
Normanville	Curage de bassin	582
Champigny la Futelaye	Curage de fossé	855,6
Evreux	Curage de fossé	4320
Guichanville		7374
Saint André de l'Eure		28,8
Fontaine sous Jouy		873
TOTAL		17789.4

Pour mémoire pour l'année 2018, 28 240 € TTC.

Entretien des espaces verts (Marché d'espace vert 2017.05) :

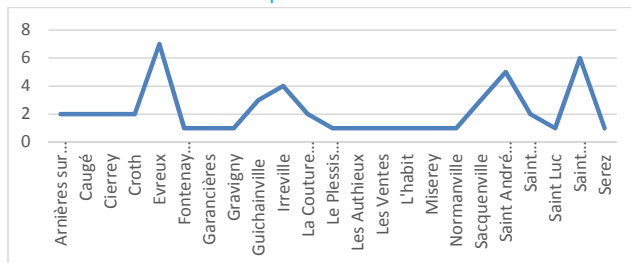
Communes	Types de prestation	Coût TTC
ZAC de la Rougemarre	Tonte, entretien de bassin	14500
ZAC de la Foret	Tonte	400
ZAC du Bois des Forets	Tonte	70
ZAC du bois des Communes	Taille de haie	70
ZAC du Long Buisson	Nettoyage de bassins, taille de haie, tonte	19920
ZAC de Cambolle	Tonte, entretien de bassin	4930
Saint Sébastien de Morsent	Tonte, abattage d'arbre, nettoyage de bassin	19200
Biopépinère Miserey	Tonte	180
Évreux	taille de haie, tonte	8600
Caugé	Taille de haie	360
Parville	Tonte	250
Guichainville	Nettoyage de bassins	4650
Irreville	Tonte	850
Tourneville	Tonte	50
Le Vieil Evreux	Bassin ex RN13	2800
TOTAL		76 830

Pour mémoire pour l'année 2018, 65 950 € TTC.

Demande de réhabilitation et/ou de travaux :

Sur la base des résultats obtenus après la réalisation du diagnostic, des demandes de réalisation de travaux sont transmis aux services concernés (la régie travaux eaux et le service voirie). Ces services n'interviennent que pour la reprise de petites casses sur les ouvrages pluviaux.

• Nombre de demandes de travaux par commune en 2019 :



1.

Soit un total de 51 demandes de travaux en 2019, contre 59 en 2018.

Sur la partie sud du territoire, la régie ne pouvant plus effectuer des travaux lourds, nous passons par des entreprises extérieures pour certaines prestations :

Evreux	Analyses suite pollution	1400
Croth	Réparation d'ouvrage	3000
Vieil Evreux	Dératisation bassin ex RN 13	1400
La Couture Boussey	Réparation d'ouvrage	1600
Les Authieux	Réparation d'ouvrage	24900
Arnières sur Iton	Aspiration puisard	3000
Saint Andre de l'Eure	Réparation sur ouvrage	7500
Saint Sébastien de Morsent	Suppression d'un ouvrage	5000
	Total TTC	47800

Lorsque le diagnostic démontre la nécessité d'effectuer des travaux plus conséquents, un rapport est alors réalisé et envoyé au service études/réseaux ou au service voirie suivant le type de travaux à effectuer, pour que des études suivies de travaux de plus grandes importances soient entrepris.

En 2019, 7 nouveaux rapports ont été envoyés aux collègues de l'EPN et de l'extérieure :

- Arnières sur Iton, inondation rue de près Feray, envoyé à la DIR
- Bois le Roi, problème d'inondation rue de la cote à Berthaud, envoyé à la DIR
- Bretagnolles, réhabilitation de puisard rue de l'Eglise, envoyé à ETNR
- Garennes sur Eure, réhabilitation de puisard rue Pasteur, envoyé à ETNR
- Grosseoeuvre, gestion d'une marnière sur le loissement de la mare gauthier, envoyé au service espace vert/paysage
- Le Vieil Evreux, inondation rue du Fanum, envoyé au CD27
- Saint Luc, inondation au hameau du Bois Cuvier, envoyé au directeur du cycle de l'eau.

Soit un total de 7 demandes de travaux en 2019, contre 16 en 2018.

2 – ETUDE DE MAITRISE D'OUVRAGE :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du bassin pluvial n°2 de la ZAC du Bois des Communes (notifié à SODEREF pour un montant total de 20 520 €TTC).

La phase DCE a été terminée et pour les travaux l'entreprise Lhotellier Travaux Public a été retenue, pour un montant de 324 944€TTC).

Une convention de rejet est en cours d'élaboration avec la DIRNO pour le débit de fuite du bassin dans le réseau de la RN154. La finalisation de cette convention est compliquée du fait des diverses demandes de la DIRNO.

Les travaux ont été en partie terminés en 2019, le bassin est opérationnel.

Il reste quelques reprises à faire sur l'ouvrage.

Finalisation de l'Etude de schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Saint André de l'Eure par le bureau d'étude Cad'En en tant qu'AMO et de SOGETI en tant que MOE.

3 – URBANISME :

Le Schéma Directeur d'Assainissement de l'ex-GEA a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements sur ce territoire.

Qu'elles soient liées à des problèmes de ruissellements, d'exposition au risque d'inondation ou de dimensionnement des ouvrages pluviaux, les conséquences peuvent parfois s'avérer catastrophiques pour les riverains et les équipements publics.

Une urbanisation non contrôlée dans des zones d'expansions de crues ou dans des zones naturelles de concentration des ruissellements (talwegs) a engendré de gros dégâts (1975, 1999-2000).

Aujourd'hui chaque demande d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire) est étudiée par un technicien du pôle pluvial qui vérifie si le terrain concerné n'est pas dans une zone sensible.

Demandes d'urbanisme :

Afin de ne pas aggraver les débordements de réseaux déjà saturés lors des forts épisodes pluvieux, l'EPN demande à tout porteur de projet d'une nouvelle construction de gérer au maximum les eaux pluviales générées par l'opération. Des consignes de régulation et de prétraitement avant rejet au réseau, ou d'infiltration des eaux sur la parcelle sont exigées suivant les cas.

L'EPN préconise de façon générale pour tout projet d'urbanisation mené sur son territoire de gérer les eaux pluviales pour une pluie de période de retour décennale ou centennale suivant le type de projet.

Au cours de l'année 2019, 513 avis pluviaux ont été rendus sur diverses demandes d'urbanisme (780 avis en 2018).

Participation à la révision des PLUI :

En 2019, le pôle pluvial a été associé à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire. La concertation fut brève.

4 – SUIVI DE CHANTIER :

Dans le cadre de certains projets d'urbanisation de grande envergure (comme notamment les lotissements), un suivi des travaux est réalisé par le technicien pluvial de l'EPN, afin de s'assurer que les consignes en matière de gestion des eaux pluviales ont bien été prises en compte, et que les ouvrages sont réalisés en accord avec ses demandes.

Dans ce cadre, le technicien est présent lors des réunions de chantiers et lors de la réception du projet.

Au total, il y a eu 154 réunions de chantiers qui ont donné lieu à des comptes rendus, en 2019 (128 en 2018).

Nombre de projets suivis en 2019 sur le territoire de l'EPN :

Commune	Nombre de projet suivi
Angerville la campagne	1
Caugé	1
Baux sainte Croix	2
Cierrey	1
Dardez	1
Evreux	5
Gravigny	1
Grossoeuvre	2
Guichainville	2
Huest	1
La Chapelle du Bois des Faulx	1
Miserey	2
Normanville	1
Sacquenville	2
Saint André de l'Eure	1

Total	24
-------	----

En 2018, 19 projets avaient été suivi par la cellule pluviale.

1.1 Réglementation des effluents industriels déversés dans les réseaux d'assainissement communautaire

→ **Réglementation des effluents Industriels déversés dans les réseaux d'assainissement communautaires**

Comme l'exige la législation française, Evreux Portes de Normandie a l'obligation de réglementer le déversement des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif sur son territoire.

Des arrêtés de déversement sont délivrés dans la mesure où les rejets considérés sont compatibles avec le système d'assainissement collectif communautaire.

Dans le cas contraire, il est demandé aux établissements concernés de se mettre en conformité ou de supprimer les dits rejets.

• **222 rejets à caractère industriel sont réglementés en 2019 par des arrêtés de déversement communautaires conformément à l'article 1331.10 du Code de la Santé Publique et des contrats de déversement conformément à l'article L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique** : sur ces 222 arrêtés et contrats, 11 ont été délivrés et 26 ont été renouvelés en 2018

- Une cartographie des rejets industriels est établie sur support papier
- Un suivi du respect des autorisations de rejet par les industriels est mis en place depuis 2007.

Concernant la consultation de la Direction du Cycle de l'Eau au stade des permis de construire, des avis avec prescriptions éventuelles sont émis auprès des établissements susceptibles de générer des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif.

Pour protéger les systèmes d'assainissement publics, le service assainissement surveille régulièrement les réseaux communautaires.

Cette démarche a pour vocation d'identifier les rejets industriels à risques et de contrôler les rejets autorisés pour mieux lutter contre les pollutions de toute nature.

De plus, la cellule industrie d'Evreux Portes de Normandie intervient systématiquement sur tous les événements polluants accidentels se produisant sur son système d'assainissement afin d'en réduire leurs impacts.

→ **Réglementation des eaux pluviales déversées dans les réseaux communautaires**

Comme l'impose la réglementation préfectorale, Evreux Portes de Normandie doit réglementer le déversement des eaux de ruissellement rejetées dans ses réseaux pluviaux.

Cette obligation concerne les établissements industriels implantés sur les Zones Aménagement Concertées (ZAC).

ZAC du Long Buisson : Il y a 63 arrêtés de déversement délivrés sur la ZAC du Long Buisson. Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2019

ZAC de la Rougemare : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2019. Le nombre total reste donc à 13 arrêtés.

ZAC de Cambolle : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2019. Le nombre total reste donc à 1 arrêté.

→ **Actions pédagogiques menées par la cellule Industrie**

La Cellule Industrie a assuré les visites du Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU). Les techniciens ont assuré 15 visites sur le site soit 345 personnes.

Lors des visites, un diaporama sur le cycle de l'eau, un film sur le fonctionnement du CTEU, un film de sensibilisation sur la problématique du rejet des lingettes sont présentés. Une maquette du site est à disposition dans la salle de présentation.

Un atelier « lave ton eau » est proposé pour le jeune public, de manière à les sensibiliser par rapport aux enjeux de préservation de la ressource en eau, de façon ludique et concrète. Des tamis sont utilisés pour expliquer le dégraissage, le tamisage, un cône sédimentation pour simuler la décantation dans les bassins et l'ensemble des polluants principaux sont représentés par différents produits d'entretien et alimentaires (huiles, liquide vaisselle, sables, cailloux ect).

La visite s'achève par un tour du site notamment au niveau du bassin biologique et du traitement tertiaire.

la Cellule Industrie a participé à la Route des Energies.

L'objet de ces visites est de sensibiliser le public aux :

- missions du service assainissement d'Evreux Portes de Normandie,
- fonctionnements du système d'assainissement communautaire géré en régie,
- aux problématiques environnementales liées à la gestion de l'eau.



1.2 Exploitation du patrimoine communautaire

→ Réseaux d'assainissement

Les compétences du service Entretien des réseaux d'assainissement d'Evreux Portes de Normandie se mesurent sur différents types d'activités propres à ce métier. Ces compétences, le service d'astreinte mis en place, la réactivité des équipes, la qualité du service, sont autant d'atouts qui justifient la qualité du service rendu aux usagers.

1942 interventions réalisées en 2019 réparties de la façon suivante :

- 357 interventions de débouchage de réseau d'eaux usées
- 200 interventions de débouchage de branchements d'eaux usées
- 110 interventions de pompage de bac à graisses
- 157 interventions de nettoyage d'avaloirs d'eaux pluviales sur Evreux
- 135 interventions de pompage des installations d'assainissement individuel
- 100 interventions sur les postes de refoulement
- 106 interventions sur le CTEU et les stations d'épuration
- 777 interventions diverses : curage de réseaux EU et EP, vidanges de puisard, recherches de pollution, poses d'absorbant hydrocarbures, inspections télévisées, interventions pour odeurs, interventions pour la régie travaux, nettoyages de routes, pompage de WC mobiles lors des manifestations...

1. Bilan du curage des réseaux d'eaux usées à Evreux

33 390m de réseaux d'eaux usées nettoyés en 2019, pour mémoire le linéaire de réseau d'eaux usées d'Evreux nettoyé en 2018 était de 37 945m

2. Bilan du curage des réseaux d'eaux usées hors Evreux

Linéaire de réseaux nettoyés par communes :

Caugé : 770 m

Gauciel : 4 515 m

Gravigny : 2 840 m

Guichainville : 7 160 m

Le Boulay Morin : 1 077 m

Le Plessis Grohan : 4 300 m

Les Baux Sainte Croix : 1 080 m

Normanville : 630 m

Prey : 2 790 m

Saint Sébastien de Morsent : 2 300 m

Soit un linéaire de 27 462 m

LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR EPN

→ Installations

Les renouvellements et la maintenance préventive et curative des équipements pris en charge par l'équipe d'exploitation du CTEU et ses périphériques sont gérés principalement à l'aide d'un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Ce système a permis de générer plusieurs centaines de bons d'intervention tous les mois, qui équivalent à des centaines d'heures de travail. Les bons les plus importants ont été traités.

→ Maintenance des installations de traitement

En 2019, les renouvellements d'équipements gérés directement par l'EPN ont été encore plus nombreux qu'en 2018 sur le CTEU de Gravigny et sur les deux PR-BSR. Après sept années de fonctionnement, les appareils les plus sollicités par les contraintes physiques et chimiques sont plus exposés aux pannes. Aussi, les appareils les moins fiables peuvent être à changer.

On peut dénombrer les interventions principales suivantes (globalement, entre le CTEU, les deux PR-BSR, les petites STEP, et les postes de refoulement) :

- Réparation du sécheur du CTEU : 40 000 € TTC
- Réparation des surpresseurs d'air : 60 000 € TTC
- Réparation des grappins de transfert des boues séchées : 46 000 € TTC
- Remplacement de pompes : 36 000 € TTC
- Réparation de pompes : 50 000 € TTC
- Remise en état d'un tamis : 48 000 € TTC (engagé en 2019, prestation à réaliser en 2020)
- Installation canal venturi sur la STEU de Miserey : 25 000 TTC (engagé en 2019, prestation à réaliser en 2020)
- Installation d'un compacteur à déchets sur la STEU de Miserey : 30 000 € TTC (engagé en 2019, prestation à réaliser en 2020)

→ Maintenance des instruments de mesure

Les sondes de pH, rédox, oxygène, sont relativement fragiles ; aussi la partie active qui assure les mesures ont une durée de vie limitée entre 6 et 24 mois. À l'occasion de pannes et de dérives constatées, de multiples sondes ont été changées en cours d'année 2019.

Au total, l'entretien et le renouvellement des instruments de mesure a coûté 80 000 € TTC.

→ Maintenance des installations de refoulement, (PR et PR-BSR)

Les renouvellements effectués en 2019 sur les postes de refoulement sont les suivants :

- Pompes : 12
- Armoire électrique : 1
- Télétransmetteurs « SOFREL » : 1
- Trappes avec système antichute : 4
- Compresseurs : 1

La vérification réglementaire des installations électriques des PR a été assurée à la fin de 2019.

→ Conformité réglementaire d'équipements spécifiques

Les installations électriques font l'objet de vérifications réglementaires tous les ans, par des organismes de contrôle accrédités. Ces vérifications s'appliquent à l'ensemble des sites : le CTEU, les PR-BSR, les petites STEP, les PR et les postes d'insufflation d'air.

L'ensemble des moyens de levage doit faire l'objet de vérifications réglementaires tous les ans, dont des épreuves de mise en charge. Ces contrôles s'appliquent : aux potences, aux ponts roulants, aux grues d'atelier, etc. de tous les sites exploités.

D'autres contrôles réglementaires obligatoires s'appliquent sur d'autres équipements :

- Contrôle semestriel des grues des camions grue,
- Contrôles semestriels du chariot élévateur, des deux nacelles et des appareils mobiles de levage,
- Contrôles annuels et entretien des équipements incendie (extincteurs, désenfumage, BAES),
- Contrôle plus entretien des centrales et des détecteurs incendie,
- Vérification réglementaire du rendement des chaudières (tous les 2 ans)
- Contrôle et entretien des installations haute tension, (transformateurs de fourniture et de revente d'électricité),
- Contrôle thermographique des armoires électriques des installations,
- Contrôle des parafoudres,
- Contrôle et entretien des deux disconnecteurs de pression CTEU et du BSR de Gravigny,
- Contrôle des appareils sous pression (tous les 40 mois),
- Contrôle et maintenance du pont bascule CTEU et de ses annexes (2 bornes & PC & Logiciel),
- Contrôle et entretien des dispositifs de détection fixes des gaz nocifs, pour la protection collective des travailleurs, sur les sites du CTEU et des deux PR-BSR,
- Contrôle des rayonnages,
- Contrôle et maintenance des détecteurs 4 gaz portatifs, (protection individuelle),
- Contrôle et maintenance des auto-sauveteurs, (protection individuelle),
- Contrôle des rejets atmosphériques des chaudières et cogénérations du CTEU selon l'arrêté ministériel du 24 septembre 2013.

L'ensemble des prestations liées à ces multiples contrôles et prestations de maintenance des équipements en lien avec le maintien de conformité réglementaire représente 65 000 €TTC pour 2019.

→ Réseaux

Le Service Etudes & Travaux Neufs Réseaux a réalisé durant l'année 2019 pour un montant de 4 660 000 € TTC sur les réseaux d'assainissement Eaux Usées :

- **l'extension de 6 700 ml de réseau de collecte des eaux usées, 2 675 ml de réseau de refoulement associés à la création de 5 postes de refoulement, et la création de 180 branchements, la création d'une centrale à vide pour un montant de 4 495 600 €TTC**, notamment : à Caër-Normanville (pour la collecte de 160 futurs abonnés) et Boulay Morin (pour la collecte de 20 futurs abonnés), à Garennes sur Eure pour renforcer la capacité hydraulique du réseau d'assainissement sous vide ;
- **les réhabilitations / renouvellements / renforcements hydrauliques de 490 m de réseau d'assainissement eaux usées et de 13 branchements pour un montant de 165 910 € TTC**, notamment rues Hardencourt, rue J. Bart, rue C. Colomb, place Suffren à Evreux, rue d'Evreux aux Ventés ;

Le Service Etudes & Travaux Neufs Réseaux a réalisé durant l'année 2019 pour un montant de 814 000 € TTC sur les réseaux d'assainissement Eaux Pluviales notamment :

- **La création de systèmes d'assainissement pluviaux pour un montant de 542 650 € TTC** : 500 ml de réseau pluvial, un bassin de régulation de 575 m³ et un stockage sous voirie de 115 m³, notamment rue de la Briqueterie à Saint Sébastien de Morsent, rues des Gravelots et Aérostiers à Miserey ;
- **La réhabilitation de 160 mètres de canalisations et ouvrages pluviaux** notamment pour un montant total de 53 600 € TTC, notamment : rue Pierre Semard, place Suffren, rues Colomb et Bart à Evreux.

En outre, le service a notamment engagé les missions d'études suivantes durant l'année 2019 :

- la poursuite de la conduite du marché de maîtrise d'œuvre (marché n°2013-20) externalisé pour l'extension de l'assainissement collectif vers Boulay-Morin, Caër, Normanville, Parville, Gauville, Sacquenville, Gauciel, Miserey avec notamment :

- Poursuite de la recherche de sites pour accueillir les futurs postes de refoulement publics à Normanville-Bourg et à Parville ;
- La poursuite des études géotechniques du secteur de Parville afin de permettre de poursuivre en 2020 les études d'avant projet et projet ;
- L'achèvement des bornages pour le futur axe de transfert : Mesnil Doucerain → Caër ;
- Le lancement des études de projet relatives à la 3^{ème} tranche d'extension de l'assainissement collectif d'Aviron (marché n°2015-20) – IRH, avec notamment la finalisation des emplacements des futures postes de refoulement et les maîtrises foncières associées indispensables à la poursuite des conceptions ;
- La reprise du marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions de l'assainissement collectif à Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée (ex-Syac) ; lancement des études de projet (Hydratech) ;
- L'Attribution de la centrale d'achats pour les prestations de topographie ;
- L'établissement du marché de travaux pour la restructuration des réseaux eau et assainissement du quartier de la Sablonnière (domaine public et privé) ;
- L'établissement du marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau et branchements de la rue principale de Champigny la Futelaye ;
- L'actualisation des études de raccordements privatifs de 180 logements ayant bénéficié des extensions de réseaux d'assainissement collectif à Caër et au Boulay Morin ;
- L'attribution des missions d'AMO pour l'établissement : d'accords-cadre de maîtrise d'œuvre 2021-2024 pour la compétence eau et assainissement, d'un marché d'étude du bassin versant pluvial urbain des Cités Unies (Evreux) ;
- L'établissement du marché de travaux pour l'amélioration du réseau pluvial de la rue A briand à Gravigny ;
- L'achèvement des études de projets pour l'assainissement pluvial de la rue Dulcie September + cour d'école de Navarre ;

LE SERVICE A INSTRUIT 4 052 DOSSIERS DT-DICT ET RENSEIGNEMENTS D'URBANISME (R.U), SOIT + 17 % PAR RAPPORT À 2018, RÉPARTIS COMME SUIT :

- 2 887 DT - Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), en hausse de 7% ;
- 1 165 renseignements d'urbanisme (RU), en hausse de 49% ;
- 25 dossiers Article 2 d'ENEDIS ;

Le Service a instruit 340 dossiers ADS, soit - 53 % par rapport à 2018, répartis comme suit :

- 102 permis de construire, en baisse de 68 % ;
- 57 déclarations préalables, en baisse de 62 % ;
- 154 certificats d'urbanisme CU_b, en baisse de 22 % ;
- 11 permis d'aménagement, en baisse de 50% ;
- 15 permis de démolir, en baisse de 42% ;

A – Travaux sur réseaux et branchements d'assainissement EAUX USEES

TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2019 - SERVICES ETNR

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF OUVRAGES	ENTREPRISES / marché	Maître d'œuvre	MONTANTS TRAVAUX € TTC
EVREUX	Rue d'Hardencourt	Réhabilitation réseaux Eaux usées	54 ml DN200 Fonte + reprise de 8 branchements DN150 fonte	SOGEA / 201605.01-MS21 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	66 842 €
EVREUX	Place Suffren + rues Colomb et Bart	Renouvellement réseau EU	renouvellement 220 ml DN200 fonte	SOGEA / MAPA 2018 + SARP / 2017.57 Contrôles	Cab. MERLIN	<i>Budget PINRU Nétreville</i>
GARENNES SUR EURE	Rue Marie Curie	Restructuration / Renforcement du réseau EU sous vide + création centrale de vide	65 ml DN110 PVC + 5 regards de transfert sous vide + 500 ml DN110 refoulement en forage dirigé sous l'Eure + 3 regards + 2 ventouse + 1 centrale à vide semi-enterrée 2x20 m ³ /h + 1 poste de refoulement + équipement sde régulation / désodorisation / isolation phonique totale / télésurveillance et pilotage des 2 centrales raccordées à la station d'épuration	SOC + EHTP + C. SPERL / 2018.02 + SARP / 2017.57.Contrôles + SOCOTECT + ACI SPS	IRH	674 220 €
GRAVIGNY	Rue Marcel Pagnol	Extension réseau EU	15 ml DN200 fonte + 1 regard DN1000 + dévoiement AEP carrefour	CISE TP/ 20605.02-MS02 + SARP / 2017.57. Contrôles	ETNR	21 409 €
GUICHAINVILLE	Ruelle Bouville	Extension réseau EU	42 ml DN200 Fonte	DLE OUEST / 201605.02-MS01 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	28 095 €
LE BOULAY MORIN	Les Prévostes + route de Louviers (RD55) + rue du Calvaire + rue du Château	Extension du réseau d'assainissement collectif	377 ml DN200 PPSN16 + 280 ml refoulement DN110 PEHD + 436 ml refoulement DN63 PEHD + 14 regards D1000 + création 1 poste de refoulement + réhabilitation 1 poste de refoulement + 160 BB DN315 PP	SAT / 2017.66 lot2 + SARP / 2017.57.Contrôles	EGIS	373 408 €
LE BOULAY MORIN	Route d'Irreville (RD10) + rue des Acacias + impasse des Acacias	Extension du réseau d'assainissement collectif + création 20 branchements	430 ml DN200 PPSN16 + 12 regard D1000 + 20 BB DN315	CISE TP / 2017.66 lot3 + SARP / 2017.57.Contrôles	EGIS	302 596 €
LES VENTES	Rue d'Evreux (RD546)	Rehabilitation du réseau EU	Réhabilitation de 214 ml réseau DN200 + dépose réseau amiante + 2 regards + 5 branchements	SOGEA / 201602.02 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	99 070 €
NORMANVILLE	Caër-Normanville	Extension du réseau d'assainissement collectif + création 160 branchements	5 645 ml DN200 PPSN16 + 675 ml refoulement DN110 PEHD + 785 ml refoulement DN63 PEHD + 160 branchements + 2 postes de refoulement + 122 regards DN100 + 21 regards 60x60 + 2 vidanges DN60 + 2 ventouses DN60	SOGEA + DLE Ouest / 2017.66 lot1 + SARP / 2017.57.Contrôles	EGIS	2 984 159 €
NORMANVILLE	Av. A. Briand (RD55) / quartier des Surettes	Extension réseau Eaux Usées	130 ml DN200 fonte + forage sous RD55 tube acier DN415 sur 25 ml	E.H.T.P / 201605.01-MS23	ETNR	111 700 €

			TOTAL EN € TTC	4 633 404 €
		SOUS-TOTAL REHABILITATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES	renouvellement 490 ml réseau EU + reprise 13 branchements EU vétustes	165 912 €
		SOUS-TOTAL EXTENSIONS DE RESEAUX D'EAUX USEES	création 6 705 ml DN200 collecte gravitaire + 2 675 ml refoulement + 1 centrale de vide + 5 postes de refoulement + 180 branchements nouveaux	4 495 587 €

B – Travaux sur réseaux d'assainissement EAUX PLUVIALES

TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL 2019 - SERVICES ETNR						
COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF OUVRAGES	ENTREPRISES / marché	Maître d'œuvre	MONTANTS TRAVAUX € TTC
MISEREY	Rue des Gravelots + rue des Aérosters	Création d'un système d'assainissement pluvial (bassin régulation + transfert régulé)	Création d'un bassin pluvial étanche de stockage / régulation / vidange de 575 m ³ + chambre de régulation 2 l/s + réseau de transfert 200 ml DN200 fonte + 8 regards	BOUYGUES E&S / 201605.01-MS17 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	256 515 €
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Rue de la Briquetterie (Tranche 2)	Création d'un système d'assainissement pluvial (ouvrage régulation sous voirie + transfert régulé)	150 ml DN1000 Béton135A (stockage sous voirie) + 140 ml DN315 PVC collecte + 10 ml DN400 PVC + 3 regards DN1000 + 3 chambres 1500 x 1500 + 4 regard DN600 + 6 bouches engouffrement + 6 bouches égouts/avaloirs TGAS + 1 régulateur vortex 2l/s + 1 vanne guillotine DN400 mm	SOGEA / 201605.01-MS + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	286 135 €
EVREUX	Rue Pierre Semard	Réhabilitation réseau pluvial	Reprise 25 ml DNS00 PP SN16 + 1 bouche engouffrement + 1 bouche égout + purge et remblaiement affouillement sous voirie	SOGEA / 201602 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	53 592 €
EVREUX	Place Suffren + rues Colomb et Bart	Renouvellement réseau pluvial	renouvellement 137 ml	SOGEA / MAPA 2018 + SARP / 2017.57 Contrôles	Cab. MERLIN	Budget PIRLU Nétreville
				TOTAL EN € TTC		596 242 €
		SOUS-TOTAL REHABILITATION DE RESEAUX PLUVIAL		renouvellement 160 ml réseau pluvial + ouvrages de collecte pluviale		53 592 €
		SOUS-TOTAL CREATION SYSTÈME ASSAINISSEMENT PLUVIAL		création 500 ml réseau + 1 bassin 575 m ³ + ouvrage stockage sous voirie de 115 m ³ + dispositifs de régulations hydrauliques		542 650 €

1.3 Les indicateurs du service Assainissement

		Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	73 883	72 267	72 434
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	197	203	212
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	522	2171	2518.26
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,61 €	2,61 €	2,61€
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,86%	NR	NR
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	96.9	99
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0.0130	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0.014%	0.014%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	24,6	22.9	20.6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,35%	0.39	0,322%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99%	100	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	22,6	7.8	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Valeur non transmise par la Trésorerie	Valeur non transmise par la Trésorerie	Valeur non transmise par la Trésorerie
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	6.57 pour 1000 abonnés	0.04 pour 1000 abonnés	X

Commentaire [VF1]: En 2019, les extensions de réseaux permettront de desservir 180 foyers nouveaux à Caer et Boulay Morin, soit **potentiellement + 432 habitants desservis selon l'hypothèse de 2,4 occupants par foyer (INSEE 2017)** ; les raccordements effectifs se feront en 2021 car réseaux non réceptionnés en 2019 ;

Commentaire [VF2]: Statu quo vis-à-vis de 2018

Commentaire [VF3]: Soit : $(0,490 \text{ km} + 0,955 \text{ km} + 2,730 \text{ km} + 0,650 \text{ km} + 0,680 \text{ km}) / 5 / 431 \text{ km} \times 100$

Commentaire [HA4]: En attente de la réponse de Sandra Bertin.

1.4 Les indicateurs descriptifs du service

→ *Estimation de la population desservie (D201.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 72 434 habitants au 31/12/2019 (73 883 au 31/12/2018).

→ **Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 22 388 abonnés au 31/12/2019 (24 282 au 31/12/2018) soit une variation de -7.8 %

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	612	613	628	606
ARNIERES-SUR-ITON	657	658	667	659
AVIRON	240	244	236	240
CAUGE	29	29	30	29
EVREUX	13437	13546	14925	13658
FAUVILLE	145	146	154	142
GAUCIEL	198	203	211	205
GRAVIGNY	1437	1455	1643	1541
GUICHAINVILLE	1151	1228	1270	1239
HUEST	301	306	314	305
LE BOULAY-MORIN	177	180	180	185
LE PLESSIS-GROHAN	334	357	285	365
LE VIEIL-EVREUX	27	36	35	34
LES BAUX-SAINTE-CROIX	391	394	412	398
LES VENTES	367	367	375	369
MISEREY	208	210	218	207
NORMANVILLE	0	0	2	1
SAINTE-SEBASTIEN-DE-MORSENT	2226	2234	2293	2205
Total	21937	22206	23878	22388

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 24 665 en 2019

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 63.97 abonnés/km) au 31/12/2019 (71,21 abonnés/km au 31/12/2018).

→ **Volumes facturés**

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³ *	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³ *	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	3 360 627	3 345 851	-4,63 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la modernisation des réseaux en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

→ **Détail des imports**

(** sources Tableau de suivi direction)

Volumes** importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
COMMUNE DE CHAMBOIS (AVRILLY)	12 340	24 293	96.8%

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration		
Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU BOULAY MORIN ⁽³⁾ (Code Sandre : 032709901000)	4.48	1.8
STEU CAUGE ⁽³⁾ (Code Sandre : 032713201000)	0.18	0.92
STEU MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	6.45	5.54
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	2 160*	2 510*
Total des boues produites	2 171	2 518.26

(3) – Ces boues de "petites" STEU sont évacuées vers le CTEU et donc déduites de la production propre au CTEU

* Cette quantité correspond à la somme des 3 points suivants : boues primaires, boues biologiques et boues tertiaires. La forte différence entre la quantité de boues produites et la quantité de boues évacuées s'explique par le fait que les diggérants niveaux de traitement de la filière boue génèrent beaucoup de retours vers la filière eau. Une proportion importante de boues est donc recirculée et comptabilisée plusieurs fois dans le process.

Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration		
Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP BOULAY MORIN ⁽³⁾ (Code Sandre : 032709901000)	4.48	1.8
STEP CAUGE ⁽³⁾ (Code Sandre : 032713201000)	0.18	0.92
STEP MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	6.45	5.54
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	1215.34	852.60
Total des boues évacuées	1226.45	860.86

(3) – Ces boues de "petites" STEP sont évacuées vers le CTEU et donc déduite de la production propre au CTEU

(4) – il s'agit des boues propres à Evreux auxquelles s'ajoutent celles du Boulay Morin et du Lotissement Les Mareux à Cauge qui sont évacuées une seconde fois après avoir été admise au CTEU.

Voici le détail des 858.14 tMS de boues évacuées :

- 811.14 tMS épandues,
- 32.7 tMS de boues compostées,
- 14.3 tMS évacuées vers une STEU.
-

1.5 Les indicateurs de performances du service

→ Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1))

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif est de 24 665 pour l'année 2019.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **90.77%**

→ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	nombre de points	Valeur	Points potentiels 2017	Points potentiels 2018	Points potentiels 2019
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0	0	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui			
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	14%	0	0	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)					
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	2%	0	0	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15	15	15

→ **Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP BOULAY MORIN	26.8	100	100
STEP CAUGE	3	100	100
STEP MISEREY	46	100	100
CTEU GRAVIGNY	5 124	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents des STEU d'une capacité > 2000 EH est **100** (100 en 2018).

→ **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU BOULAY MORIN	26.8	100	100
STEU CAUGE	3	100	100
STEU MISEREY	46	100	100
CTEU GRAVIGNY	5 124	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU d'une capacité > 2000 EH est « 100 » (100 en 2018).

→ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEU BOULAY MORIN	26.8	100	0
STEU CAUGE	3	100	100
STEU MISEREY	46	100	100
CTEU GRAVIGNY	5 124	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration des STEU est **99** (100 en 2018).

→ **Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP BOULAY MORIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP CAUGE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.92
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0.92

STEP MISEREY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5.54
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5.54

CTEU GRAVIGNY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	805.6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	32.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	14.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		852.6

(1) En 2019 14.3 t/MS de boues ont été transférées vers la station d'épuration des Mureaux pour que l'exploitant de cette station puisse effectuer un ensemencement de leur bassin d'aération dans le cadre de la remise en route de leur process.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

1.6 Les indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

→ **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers. Il mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte, les refoulements causés par un non-respect du règlement du service sont exclus.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, il y a eu une demande d'indemnisation (1 demande en 2018).
Le taux de débordement des effluents est de 0.014% pour 1000 habitants.

→ **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Les interventions sur les parties publiques des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas) sont à prlser en compte.

Nombre de points noirs pour l'année 2019 : 72
Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 78

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le nombre de points noirs est de 20.6 par 100 km de réseau (22.9 en 2018).

→ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1,5	0,415	0,3	1,71	0,65	2,73	0,680	0,955	0,490

Au cours des 5 derniers exercices, **5,5 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice **2019**, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,31%** (contre 0,395% en 2018).

→ **Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)**

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2019	Nombre de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 201	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019
STEP BOULAY MORIN ⁽¹⁾	1	0	0	0
STEP CAUGE ⁽¹⁾	1	1	100	100
STEP MISEREY ⁽¹⁾	2	2	100	100
CTEU GRAVIGNY	164	163	96,9	99,4

(1) STEP < 2000 EH

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 99,4 (96,9 en 2018).

Cette baisse s'explique par les phénomènes suivants:

- Débordement au niveau des BSR par le fait d'une panne au dégrilleur sur le CTEU (2 non-conformité par rapport au paramètre MES)
- Dysfonctionnement sur le traitement tertiaire (3 non-conformité par rapport au paramètre MES)
- Un manque de nettoyage régulier des canaux venturi des clarificateurs (4 non-conformités par rapport au paramètre MES) .

→ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 110 en 2019 (110 en 2018).

→ **Taux de réclamations (P258.1)**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (courriers, demandes e-proximité ou mails sur urgence égoutiers) en 2019 : 154

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, le taux de réclamations est de 6.88 pour 1000 abonnés. (0.04 en 2018).

1.7 L'énergie

→ Bilan énergétique du patrimoine

(** sources Tableau de suivi direction et DIALEGE et JRR)

Energie relevée consommée (kWh) **	2017	2018	2019
CTEU Gravigny	5 950 000	5 844 500	5 885 894
STEP Miserey	41 300	31 050	56 179
STEP Boulay-Morin	13 800	17 150	7 127
STEP du Lotissement Les Mareux à Caugé	8 800	8 900	6 106
Ensemble des postes de relèvement (PR-BSR compris) et compresseurs d'injection d'air	~ 808 000	845 700	812 495
Ensemble du système d'autosurveillance du réseau	-	3 300	5 259
Total pour l'ensemble de l'assainissement	~ 6 821 900	6 750 600	6 773 060

a. Bilan et faits marquants

➤ Exploitation des STEU

Les niveaux de performance des différents systèmes de traitement, sur l'ensemble des sites sont bons. C'est le cas en particulier pour les plus importants : le CTEU et la station d'épuration de Miserey. Pour ces sites, aucun rappel ou avis défavorable n'est attendu des services de police de l'eau.

Autres faits à retenir :

- ~~— Le nombre de fiches d'appel en garanties n'a pas baissé en 2019. Les sujets résiduels sont compliqués à régler par le constructeur du CTEU.~~
- Une partie des boues produites au cours de l'année 2019 n'a pas pu être évacuée en épandage agricole à cause d'une panne de grappin pendant la période de déstockage.
- Mise à l'arrêt des ouvrages du traitement tertiaire en fin d'année 2019, pour la période hivernale, par souci d'économie d'énergie dans le respect des normes de rejet. A cette saison, les bassins d'aération ont la capacité à eux seuls d'abaisser la concentration de phosphore d'au moins 90% et les clarificateurs suffisent à capter plus de 95% des MES.
- La station d'épuration du Boulay-Morin a été définitivement arrêtée le 14 mai 2019. Les effluents sont désormais acheminés au CTEU de Gravigny via des postes de refoulement.
- La lagune de la station d'épuration du Boulay-Morin a été curée.
- Un extrudeur de secours qui permet de conditionner les boues en forme de granulé lors du séchage de boues du CTEU a été acheté pour un montant de 79 200€TTC.
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la refonte de l'aération du CTEU de Gravigny pour un montant de 47 300 €TTC.
- Autorisation par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de recevoir au CTEU des apports de déchets gras non classés SPAN C2 (Sous-produits d'origines animales de classe 2)

➤ Exploitation des PR-BSR et des postes de refoulements

Les sites les plus importants des systèmes de collecte fonctionnent bien : les deux PR-BSR et les plus gros postes de refoulement. Aucun problème significatif n'a été relevé sur les plus petits postes de refoulement.

13 fiches de débordement au milieu naturel ont été ouvertes et déclarées à la Police de l'eau..

Les faits marquants sont les suivants :

- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des PR 104 et 125 pour un montant de 16 000 €TTC.

➤ Exploitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et pluviales

Depuis l'été 2015, les réseaux de collecte d'eaux usées qui aboutissent au CTEU et un réseau pluvial d'Evreux sont équipés d'installations de « suivi permanent ». La mise en place de ces installations correspond à l'application de la réglementation.

Ce « maillage » des réseaux est constitué par plus de vingt points de surveillance. Il s'agit en particulier de :

- la surveillance de déversoirs d'orage d'eaux usées, des réseaux de collecte vers le milieu naturel,
- la surveillance de surverses sur des postes de refoulement,
- la mesure de débits transitant sur les principaux émissaires d'eau usée,
- la surveillance du débit et d'indices de pollution entropiques sur un collecteur d'eau pluviale.

Durant 2019, les dispositifs en place ont permis de relever des débordements d'eaux usées vers le milieu naturel, sur les réseaux de collecte, notamment au niveau du DO 505 situé rue F.D. Roosevelt à Evreux. Les opérations de fiabilisation des instruments de mesure effectuées tout au long de l'année, ont été efficaces.

Les activités et le suivi de 2019 ont permis de confirmer la nocivité de l'environnement des réseaux d'eaux usées pour des équipements de métrologie par définition fragiles. Certaines des installations vieillissent mal et nécessiteront un entretien régulier et / ou des modifications pour obtenir un niveau de fiabilité soutenable.

Compte tenu de l'emplacement des équipements du suivi permanent, l'entretien et l'exploitation se révèlent complexes et chronophages. L'acquisition, la validation et la diffusion des données collectées le sont également. Dans ce contexte, l'activité de l'équipe d'exploitation a donc été de s'approprier l'utilisation des nouveaux équipements, développer les compétences nécessaires, réunir des ressources, (matériels et documentation), et définir une organisation pour assumer cette nouvelle activité.

En 2019, 13 fiches de débordement au milieu naturel ont été ouvertes et déclarées à la Police de l'eau.

➤ **Cellule industrie :**

- Un suivi régulier de points de rejets dits sensibles a été effectué. Ce suivi comprend notamment l'exutoire du bois Jollet (Boulevard de la Buffardière), à raison d'une fréquence d'une fois par semaine. Celui-ci est surveillé depuis mi-2013. En 2019, la cellule industrie a pu constater une baisse significative des polluants à cet exutoire.
- Les contrôles ainsi que les suivis réguliers et rigoureux de ces points sensibles ont contribué à une réduction des émissions de pollutions dans les réseaux communautaires et par conséquent, une diminution des coûts dans le cadre d'intervention de dépollution. De plus, la mise en conformité ultérieure de certains établissements a également contribué à la réduction des rejets polluant à ce point sensible.
- Dans la continuité du partenariat créé en octobre 2012 entre la CMA, EPN, le CNPA, la CAPEB et la FFB, la cellule industrie développent des actions de concertation et de sensibilisation visant à réduire les impacts sur le milieu naturel des activités artisanales. En effet, le territoire d'EPN est considéré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) comme prioritaire. Des aides peuvent donc être accordées par l'AESN dès lors que les investissements ont un impact positif sur la ressource en eaux.
- Pour exemple, Evreux Portes de Normandie a accompagné le garage SCI de la Croix Prunelle dans le cadre de leur démarche de mise en conformité de leurs effluents issues de leur activité de lavage véhicules. En 2019, cet établissement a réalisé un investissement considérable pour équiper son site d'une station de traitement des eaux représentant un coût total de 6000 euros. Le partenariat avec l'AESN a permis à cette entreprise d'obtenir 60% de subventions. L'établissement a pu bénéficier d'un arrêté de déversement suite à cette mise en conformité.
- 15 visites sur le site soit 345 personnes. Ces visites sont essentiellement organisées dans le cadre des programmes scolaires. Il y a également des groupes de personnes de la Villes d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie qui se rendus sur le site.
- 16 pollutions accidentelles ont été recensées dans les réseaux communautaires notamment des rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales et dans la rivière Iton.
- 35 arrêtés de déversement ont été renouvelés dont 25 arrêtés de déversement en eaux usées et 10 arrêtés de déversement en eaux pluviales.
- 11 nouvelles autorisations de déversement des eaux résiduaires industrielles ont été réalisées (dont 2 sur le territoire de l'ex-CCPN)
- 47 permis de construire ont été instruits (dont 2 sur le territoire de l'ex-CCPN)
- 274 contrôles de suivi des autorisations de déversement des eaux usées et des eaux pluviales. Sur les 301 arrêtés délivrés (eaux usées + eaux pluviales), il y a 27 établissements qui sont soit fermés soit ne sont plus soumis à autorisation de par leur changement d'activité.
- La cellule industrie a effectué une campagne de prélèvements dans le cadre de l'étude WATCHFROG sur l'ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie. Dans ce cadre, 16 prélèvements ont été réalisés sur les réseaux d'eaux usées communautaires, chaque jour durant 4 jours. Des prélèvements sur chaque point ont été réalisés à 9h, 11h, 14h et 21h. Ces horaires représentent les heures de débit de pointe en entrée du CTEU. Cette étude avait pour objectif de déterminer l'impact des perturbateurs endocriniens sur l'axe androgénique, oestrogénique et thyroïdien sur les organismes vivants et d'en définir les sources principales.
- Suite à une hausse significative et subite du paramètre phosphore total des eaux usées de la station de Saint André de l'Eure, la cellule industrie a mené des investigations au sein de la ZAC de la Croix Prunelle. Ces dernières ont permis de déterminer l'origine de cette hausse provenant de l'entreprise AXFLOW, qui suite à l'automatisation du système de process, a multiplié par 10 l'utilisation d'acide phosphorique responsable de la hausse du phosphore au niveau de la station d'épuration de Saint André de l'Eure. En 2018, AXFLOW a obtenu les subventions de l'agence de l'eau à la hauteur de 60%. La station de traitement a été réceptionnée sur le site en fin d'année 2018 mais en 2019, après mise en marche, l'installation présente des anomalies de fonctionnement. Elle ne permet pas d'atteindre les objectifs en terme de normes de rejet du phosphore et les

résultats sont bien au-delà de ces derniers. En 2019, de nombreuses réunions ont eu lieu avec le fournisseur CMI pour identifier la cause du dysfonctionnement qui semblerait être dû à un mauvais dimensionnement de la station de traitement des eaux. En accord avec la DREAL, il a été décidé que l'entreprise AXFLOW ne rejette plus ses effluents industriels dans le réseau d'eaux usées communautaire jusqu'à ce que leur station de traitement permette le respect des normes de rejet imposés dans l'arrêté de déversement des eaux usées. Actuellement, leurs effluents sont collectés dans une cuve et évacués régulièrement dans un centre de traitement agréé.

➤ **Laboratoire :**

Le service Police de l'Eau a procédé à un contrôle du Centre de Traitement des eaux Usées de Gravigny avec des prélèvements 24H et analyses des effluents en entrée et sortie en juin 2019.

La DREAL a procédé le même jour à une visite du CTEU de Gravigny dans le cadre du suivi de l'arrêté d'autorisation du 18 mars 2011 délivré au titre de la législation sur les installations classées.

Les 4 mesures RSDE programmées en 2019 en entrée et sortie du CTEU ont été annulées suite à la liquidation judiciaire du prestataire ALPA CHIMIE en octobre 2019. La mission a été confiée en décembre 2019 au laboratoire EUROFINS. Elle devra se poursuivre en 2020.

Une étude sur la faisabilité technique, financière et juridique a été effectuée pour la prise en charge des analyses d'autosurveillance des stations d'épuration du sud de l'EPN exploitées par le prestataire VEOLIA par le laboratoire du service exploitation assainissement collectif. Une convention a été établie entre l'agglomération Evreux Portes de Normandie et VEOLIA en décembre 2019.

b. Dossiers en cours et améliorations à prévoir

➤ **Exploitation des STEU**

- Lancer la remise en état des tamis du prétraitement du CTEU.
- Lancer la remise en état des convoyeurs à godets de boues séchées.
- Poursuite du développement de la GMAO. Préparation de la mise en place de la gestion du stock pour l'ensemble des sites et l'ensemble des équipements qui le nécessitent.
- Développer la polyvalence des personnels en particulier entre l'exploitation et la maintenance.
- Clôturer toutes les fiches de garanties avec le maître d'œuvre et le constructeur du CTEU. Obtenir un DOE complet et utilisable.
- Contact auprès des sociétés de vidanges locales pour augmenter les apports extérieurs sur le CTEU et les recettes.

➤ **Exploitation des PR-BSR et des postes de refoulement**

- Etude technique pour anticiper la disparition des ligne RTC par Orange.
- Augmenter le nombre de PR équipés de grilles antichute, afin de progressivement se conformer aux règles de sécurités collectives sur l'ensemble des sites.
- Remplacer les plaques de fermeture des postes de refoulement et chambres de vannes qui le nécessitent.
- Remise en place de rondes techniques de surveillance via tablette

➤ **Cellule industrie :**

La Cellule Industrie souhaite améliorer continuellement la qualité des rejets des industriels du territoire communautaire dans le cadre d'une réglementation de plus en plus stricte comme le démontre le plan RSDE (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) qui vise à mettre en place des actions de réduction des flux de substances dangereuses dans l'eau.

Dans ce cadre, en parallèle, des campagnes RSDE réalisées par le laboratoire au CTEU, la cellule industrie va réaliser de nouveau des campagnes de prélèvements. Les paramètres à analyser seront définis en fonction des résultats et de la détermination des substances cibles définies dans la campagne de micropolluants.

La cellule industrie va continuer sa démarche incitative pour optimiser la collecte des graisses auprès des métiers de bouche et des entreprises de vidange du département de l'Eure. L'augmentation de la collecte de graisses permettra d'optimiser la production de biogaz au sein du CTEU et ainsi d'obtenir des recettes supplémentaires par le biais de la revente d'électricité verte plus conséquente.

Enfin, toujours dans l'objectif d'optimiser la production de biogaz, la Cellule Industrie va travailler en collaboration avec le CTEU pour apporter du carbone, via les industriels d'Evreux Portes de Normandie.

➤ **Laboratoire**

L'étude relative à la faisabilité technique, financière et juridique d'effectuer des analyses d'autosurveillance des stations d'épuration d'autres collectivités exploitées par un prestataire extérieur devra se poursuivre en 2020 .

Les mesures RSDE (micropolluants) devront être finalisées en 2020. Un rapport de synthèse des résultats sera remis à l'agglomération EPN ainsi qu'au service Police de l'Eau. Dans ce rapport, des molécules de micropolluants présentes en quantité significative dans les eaux du CTEU de Gravigny pourront y être identifiées. Dans ce cas, l'agglomération devra mettre en place un diagnostic vers l'amont pour la recherche et la réduction des sources potentielles de micropolluants.

Le laboratoire devra assurer le pilotage et la gestion de la tranche optionnelle de l'étude menée avec le bureau d'étude Watchfrog .

2. territoire exploité par prestataire extérieur

Depuis la fusion entre Grand Evreux Agglomération et la CCPN au 1^{er} janvier 2017, EPN assure la gestion des systèmes d'assainissement suivants sur le sud de son territoire :

- Le système d'assainissement de Saint André de l'Eure / Les Authieux permettant la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Saint André de l'Eure et des Authieux.
- Le système d'assainissement de La Couture Boussez permettant la collecte et le traitement des eaux usées de La Couture Boussez ;
- Le système d'assainissement de Saint Germain sur Avre / Le Mesnil sur l'Estrée qui collecte et traite les eaux usées des deux communes sur le site du STEU commun localisé au Mesnil sur l'Estrée.

Le système d'assainissement de Garennes sur Eure permettant la collecte et le traitement des eaux usées de Garennes sur Eure.

- Le système d'assainissement du lotissement le Pré Saillant à Croth permettant la collecte et le traitement des eaux usées, y compris celles du lotissement le Clos des Roses.
- Le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Prey permettant la collecte des eaux usées raccordées à l'assainissement collectif de Prey. Ce réseau fait partie du système d'assainissement du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny, auquel il est raccordé. La sous-traitance des prestations d'exploitation s'est arrêtée le 4 janvier 2019, le service sur ce secteur a été repris dans le cadre de la régie directe.

Chaque station d'épuration dispose d'un arrêté préfectoral spécifique, excepté la micro-station de Croth dont le fonctionnement est simplement régi par l'Arrêté du 21 juillet 2015. Ces arrêtés ont permis d'établir un planning d'autosurveillance annuel validé par la DDTM, pour chaque station de traitement.

Une étude sur le devenir des modalités d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif « du sud de l'EPN » a été engagée en 2017 et s'est poursuivie en 2018. L'étude n'étant pas terminée au début du printemps 2018, un marché de Prestation de Service (PS) a été lancé afin de poursuivre l'exploitation des sites après la fin des trois contrats qui arrivaient à échéance durant le deuxième semestre de 2018 et les premiers jours de 2019. Ce nouveau marché de PS a été remporté par la société VEOLIA. Il est attribué pour un an renouvelable trois fois.

L'élimination des boues biologiques produites par les quatre STEU du sud de l'EPN est opérée par des épandages agricoles. Ces épandages sont administrés dans le cadre de plans d'épandage dont le suivi est assuré par la société SUEZ Organique (ex TERRALYS), dans le cadre d'un marché.

Cas de l'ex CCPN :

Durant 2018, les installations d'assainissement collectif de l'ex CCPN, (les réseaux et des stations d'épuration), ont été exploitées pour le compte d'Évreux Portes de Normandie par la société VEOLIA. Les relations contractuelles étaient de deux natures :

- Un contrat de délégation de service Public, (DSP), pour les ouvrages de Garennes sur Eure. La délégation comportait les prestations d'entretien des réseaux, le fonctionnement de la station d'épuration et la facturation de la redevance d'assainissement collectif. Cette délégation a pris fin le 25/11/18. Le nouveau marché de Prestations de Services a pris le relai de la DSP à compter du 26 novembre 2019. Le nouveau marché de prestations de services est assuré par la même société : VEOLIA, pour un an reconductible trois fois. La facturation de l'assainissement, sur la commune de Garennes, est toujours assurée par le prestataire du syndicat d'eau potable, qui est également la société VEOLIA.

- Un marché de prestations de service pour les ouvrages de St André de l'Eure, La Couture Bousse, Prey, Croth et les Authieux qui a pour échéance le 04/01/2019. Le nouveau marché de Prestations de Service a pris le relais de la PS antérieure à compter du 5 janvier 2019, excepté sur la commune de Prey dont les réseaux d'assainissement sont connectés au CTEU de Gravigny. Dans ce dernier cas, l'exploitation des réseaux et des PR a été reprise par la Régie.

Sur les six communes du territoire de l'ex. CCPN, qui sont desservies par un réseau de collecte des eaux usées, quatre disposent d'un site de traitement.

Cas de l'ex SYAC :

Durant les sept premiers mois de 2018, les installations d'assainissement collectif (les réseaux et la station d'épuration) de l'ex SYAC (Syndicat d'Assainissement Collectif Saint Germain-Mesnil), ont été exploitées par la société Eaux de Normandie, (SUEZ - Eau France), dans le cadre d'une délégation de service Public, (DSP). Cette DSP a pris fin le 1/7/18 ; l'exploitation des installations a été poursuivie dans le cadre du marché de Prestations de Service (PS) précité pour le système d'assainissement de Garennes.

Le réseau de collecte des eaux usées dessert deux communes : Saint Germain sur Avre et le Mesnil-sur-l'Estrée. Les eaux usées sont traitées sur un site construit en 2014 / 2015.

2.1 La repartition des usagers

Les données ci-dessous sont fournies par les exploitants. A partir du nombre d'abonnés raccordés et raccordables, on peut déduire le taux de raccordement sur le réseau d'assainissement. Le nombre d'abonnés correspond au nombre de logements assujettis à la redevance d'assainissement par commune.

Commune	Nombre de logements Tous zonages confondus (données INSEE, de 2013)	Nombre de logements raccordés à l'assainissement collectif	Nombre d'habitants desservis (estimation) - [D201.0]	Nombre de logements raccordables mais non raccordés*	Taux de raccordement (en %)
Saint André de l'Eure et Les Authieux	2 058	1 586	3 576	96 ⁽¹⁾	173 *
La Couture Boussey	985	961 (données facturation)	2 214	0	100 **
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	~ 700	564 (donnée EDN / ex SYAC)	~ 2 300 (2 455 selon donnée AESN & Pôle ressource en eau) (2 188 selon donnée Svc. Exploit* EDN)	~ 0	~ 80
Garennnes sur Eure	1 023	626 (données Veolia)	1 919 (données Veolia)	0	100 **
Lotissement le Pré Saillant à Croth	545	23	65 (données SATESE)	1 ⁽²⁾	96
Prey	387	413 (données facturation)	1 001	0	100 **

* Usager raccordable : dispose du réseau d'assainissement collectif dans sa rue depuis plus de 2 ans.

Sur la commune de Prey, le nombre de logements raccordés (données 2016) supérieur au nombre de logements (données INSEE 2013) s'explique par la création de nouveaux logements sur la commune, notamment dans le cadre de lotissements.

** Pour les communes de Garennnes sur Eure, Saint André de l'Eure, La Couture Boussey et Prey, une étude poussée de l'état des raccordements des logements est à réaliser. En effet, des vérifications in situ sont à mener sur l'ensemble de chaque commune.

Les usagers raccordables, mais non raccordés sont desservis par un réseau d'assainissement collectif dans leur rue. Ils disposent de deux ans pour se raccorder (à l'exception des usagers sollicitant une dérogation).

Il s'agit des logements:

(1) : de la commune des Authieux, les travaux de mise en œuvre du réseau de collecte se sont terminés en mai 2015 et le réseau a été mis en service pour les usagers le 23/11/15 ;

(2) : une habitation du lotissement le Clos des Roses n'est pas encore construite.

Conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, la redevance assainissement peut être perçue auprès d'une habitation dès lors que celle-ci est raccordable.

Quant aux habitations non desservies par un dispositif d'assainissement collectif, elles peuvent être équipées d'un dispositif autonome (fosses septiques ou fosses toutes eaux, assurant l'épuration des eaux usées, couplées à un système de dispersion dans le milieu naturel).

2.2 Réalisation des branchements

Le tableau suivant présente le nombre de branchements neufs réalisés en 2019 (hors lotissements et extension de réseau) : 6 au total

Commune	Nombre de branchements neufs réalisés en 2019
Saint André de l'Eure	2
La Couture Boussey	1
Garennnes sur Eure	-
Les Authieux	1
Prey	1
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	1
TOTAL	6

2.3 Réalisation de travaux divers sur réseaux

EPN a également procédé à des opérations de mise à niveau ou de renouvellement des tampons sur le réseau d'eaux usées réalisés par le service exploitation voirie d'Évreux Portes de Normandie:

- **Saint André de l'Eure**

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard :

- Renouvellement d'un tampon Rue des Epinoches
- Renouvellement d'un tampon au 57 Rue du Chanoine Boulogne

Renouvellement de fermeture de boîte de branchement et mise à la cote : aucun.

- Reprise du scellement d'un tampon Rue de Mousseaux

- **La Couture Bousse**
Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard :
- Descellement et débouchage de la boîte de branchement au 24 Rue Neuve

- **Garenes sur Eure**
Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : aucun.
- Renouvellement d'un tampon au 18 Rue Anatole France
- Nettoyage des 2 bâches du lotissement Mathieu

2.4 Description des systemes de collecte et de traitement

a) Les différents systèmes d'assainissement collectif

Sur le sud du territoire d'EPN, il existe cinq systèmes d'assainissement distincts et un réseau de collecte à l'échelle communale qui transfèrent les effluents à une commune voisine disposant d'un site de traitement.

Les cinq systèmes d'assainissement comprennent un réseau de collecte assurant le transit des eaux usées et les ouvrages de traitement.

Le linéaire total des réseaux sur le « sud » du territoire d'EPN est de **82,33 km**, dont environ **62,56 km** en gravitaire.

Réseaux de collecte en 2019

Nom	Type	Longueur totale (km)	Nombre de postes de refoulement
Réseau de Saint André de l'Eure	Séparatif, gravitaire et refoulement	34,810	5
Réseau des Authieux	Séparatif, gravitaire et refoulement	4,680	3
Réseau de La Couture Bousse	Séparatif, gravitaire et refoulement	17,810	2
Réseau de Saint Germain-sur-Avre	Séparatif, gravitaire et refoulement	7,840	1
Réseau de Mesnil-sur-l'Estrée	Séparatif, gravitaire et refoulement	3,810	4
Réseau de Garenes sur Eure	Séparatif, sous vide, gravitaire et refoulement	13,070	2
Lotissement de Croth	Séparatif et gravitaire	0,250	0
TOTAL	-	82,330	17

Certaines parties de réseaux plus ou moins anciennes n'apparaissent pas sur le SIG (Système d'information Géographique) et devront être mis à jour. Un travail important de mise à jour et de géolocalisation est à effectuer, car plusieurs incohérences existent entre les plans et ce qui est vu sur le terrain.

Les linéaires indiqués ne tiennent, normalement, pas compte des linéaires de réseaux correspondants à des réseaux privés (lotissement privé ou communaux par exemple).

Les lotissements présents sur les différentes communes n'ont pas tous été rétrocedés.

Détail des longueurs

Réseau	Longueur en gravitaire (ml)	Longueur en refoulement (ml)	Longueur en refoulement - transfert (ml)	Longueur en sous vide (ml)	Longueur du rejet en aval de la STEP (ml)
Réseau de Saint André de l'Eure	29550	5260	2 506	0	-
Réseau des Authieux	3082	3 838	2 506	0	-
Réseau de La Couture Boussey	15550	2260	0	0	
Réseau de Saint Germain-sur-Avre	7070	780	x	0	15
Réseau de Mesnil-sur-l'Estrée	3540	280	x	0	15
Réseau de Garennes sur Eure	3460	619	0	8 990	300
Réseau du lotissement du Pré Saillant à Croth	250	0	0	0	-
TOTAL	62560	8 921	5 394	8 990	300

Le réseau de Saint André de l'Eure, (STA), comprend huit parties en refoulement, dont quatre sur le réseau qui se trouve sur la commune des Authieux, qui rejoint celui du système d'assainissement de Saint André de l'Eure en 2015 :

- STA, Place Gambetta (DIP) : 56 ml
- STA, ZAC de la Croix Prunelle et D53 : 897 ml (2 postes de refoulement)
- STA, Rue du Chemin Vert : environ 46 ml. La longueur de la partie refoulement n'est pas connue de manière précise, elle devra faire l'objet de mesures
- STA, Raccordement de Sofrastock et refoulement jusqu'à l'entrée de la ZAC : 2 672 m.
- Les Authieux, Impasse de la Marnière : 89 ml ;
- Les Authieux, Rue de la Mare Corbin : 78 ml ;
- Les Authieux, Rue du Lavoir et Rue de Damville : 428 ml, en direction du réseau de STA, (PR du Lavoir);
- Les Authieux, Rue de Damville et RD 833 : 2 078 ml, en direction du réseau de STA, (PR rue de Damville).

A noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- STA, La Mare Bourgeois 1 : 716 ml (gravitaire) ;
- STA, La Mare Bourgeois 2 : 598 ml (gravitaire) ;
- STA, Inchakoff : 298 ml (gravitaire) ;
- STA, Rue des Capucines : 295 ml (gravitaire) et 223 ml (refoulement) ;
- STA, Le Gros Buisson : 452 ml (gravitaire).

Seuls les réseaux (843ml de gravitaire) du lotissement Le Vieux Moulin figurent à l'inventaire en 2018, la mairie ayant décidé de récupérer les voiries et de les transférer au domaine public communal.

Le réseau de La Couture Boussey comprend 3 parties en refoulement :

- PR de la Mare (Hameau de Boussey) : 234 ml
- PR de la Tuilerie (Hameau de Boussey) : 222 ml
- PR eau traitée de la station d'épuration (rejet à Garennes sur Eure) : 1 767 ml.

À noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- Résidence Henri IV : 262 ml (gravitaire)
- Lotissement la Lyre : 338 ml (gravitaire)
- Lotissement Mozart : 109 ml (gravitaire)
- Lotissement les Luthiers : 103 ml (gravitaire).

Le réseau de Réseau de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée comprend 5 postes de refoulement.

Le réseau de Garennes sur Eure comprend 2 parties en refoulement :

- Route de Bueil : 318 ml
- Chemin du radon - Lotissement de Bellevue : 301 ml.

À noter que le lotissement suivant a été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il a été intégré au domaine public communal :

- Les Hayes Mathieu : 186 ml (gravitaire) et 208 ml (sous vide).

Le réseau sur la commune de Prey, (qui est une partie du système de collecter du CTEU d'Évreux / Gravigny), comprend 5 parties en refoulement :

- rue de Garencières : 167 ml
- rue des Fossés Appolines : 240 ml
- rue de Grosseoeuvre : 364 ml
- rue Charles de Gaulle, ZAC des Coquelins : 181 ml
- rue Charles de Gaulle : 2 888 ml qui refoulent l'ensemble des effluents de la commune vers le réseau de Guichainville.

À noter que le lotissement suivant n'a pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il est toujours privé :

- 20 rue de Garencières : 68 ml (gravitaire).

Installations de traitement en 2019

Nom	Type	Année de construction	Capacité nominale
Station d'épuration de Garennes sur Eure	Boues activées	1996	1 800 EH
Station d'épuration de St André de l'Eure	Boues activées	2010	8 500 EH
Station d'épuration de La Couture Boussey	Boues activées	2007	3 200 EH
Station d'épuration du Mesnil-sur-l'Estrée et Saint Germain-sur-Avre	Boues activées	2015	3 100 EH
Micro-station du lotissement le Pré Saillant à Croth	Décanteur-digesteur et Lit bactérien	2009	70 EH

EH : Équivalent Habitant

Données de fonctionnement 2019

Station	Nb. de logements raccordés	Volumes eau traitée (m3)	Quantité de boues épanchées (en tonne de MS) [D203.0]
Saint André de l'Eure	1 586	208 027	36,7
La Couture Bousse	961	89 523	222
Mesnil-sur-l'Estrée et Saint Germain-sur-Avre	564 ^l	83 416	13.38
Garennnes sur Eure	626	43 692	14,08
Croth	23	1 515	0.245 via STA
TOTAL		426 173	286.40

Les boues de la station d'épuration de Croth ne font pas l'objet d'épandage. Elles sont traitées à la station d'épuration de St André de l'Eure, au même titre que les boues provenant des fosses toutes eaux.

Pour Garennnes sur Eure, 436 m³ de boues liquides ont été épanchées en 2 campagnes d'épandage (268m³ au 1^{er} semestre puis 168m³ au 2nd) à une siccité de 3.2%.

Pour la station de la Couture Bousse, 377,57 T de boues ont été évacuées, soit 222 T de MS à 58.8%, lors de la campagne d'épandage de printemps, mélangé avec du compost.

Pour Saint André de l'Eure, 51.65 tonnes de boues sèches ont été épanchées lors de la campagne d'épandage estivale à une siccité de 71%.

Enfin, pour la station de Mesnil sur l'Estrée, 418 m³ ont été épanchés au deuxième semestre à une siccité de 3.2%

→ **Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 511 habitants au 31/12/2019.

→ **Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 344 abonnés au 31/12/2019 (3 917 au 31/12/2018) soit une variation de +10.9 %

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Volume facturé 2019 m ³ /an	Nombre d'abonnés 2018	Nombre d'abonnés 2019
Garennnes	52840	617	621
St André	160 049	1 425	1541
LCB	78940	961	964
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	47 652	366	613
Prey	37 452	412	447
Croth	2803	23	23

Les Authieux	2 833	113	135
--------------	-------	-----	-----

→ **Volumes facturés**

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ^{3*}	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ^{3*}	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	430 001	432 064	+0.47 %

(2) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la modernisation des réseaux en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commune	Assiette annuelle de la redevance en m³	
	2018	2019
Garenes	45 700	52 840
St André	201 207	236 394
LCB	96 495	78 940
Mesnil-sur L'Estrée &- St.Germain sur Avre	47 652	0
Prey	25 824	47 170
Croth	2 434	2 803
Les Authieux	10 689	11 898
TOTAL en m³	430 001	432 064

b) COMMUNES DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE et DES AUTHIEUX

- **Description du système d'assainissement**

α. Réseau de collecte des eaux usées

Il permet la collecte des eaux usées de la commune de Saint André de l'Eure et les Authieux. De type gravitaire, il possède actuellement 8 postes de relevage (5 pour Saint André de l'Eure et 3 pour les Authieux).

Depuis 2016, les effluents de la commune des Authieux (sauf le hameau de Teurtheraye et les zones de l'aéroclub) sont envoyés vers la commune de St André de l'Eure via la RD 833, par les deux postes situés rue du Lavoir et rue de Damville, qui rejettent dans la même canalisation de refoulement. Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration de St André de l'Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	23,4 km, (avec le secteur Des Authieux)
Longueur de canalisation en refoulement	6,3 km, (avec le secteur Des Authieux)
Longueur totale du réseau	29,8 km, (avec le secteur Des Authieux)
Nombre de postes de refoulement	5 à STA et 3 Aux Authieux
Traitement anti-H2S (Nutriox)	2 Aux Authieux (PR du Lavoir et PR rue de Damville)
Lyre	1 (point de rejet de la conduite de refoulement venant des Authieux, à l'entrée de STA)

β. Station d'épuration de St André de l'Eure

Elle permet le traitement des eaux usées de la commune de Saint André de l'Eure. Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau page suivante.

Elle a été mise en service le 1^{er} juillet 2010, suite à sa reconstruction.



Vue aérienne de la station d'épuration

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2009-2010
Procédé de la filière eau	boues activées
Procédé de la filière boues	Centrifugeuse et serre de séchage
Capacité nominale	8 500 EH
Exutoire	Zone d'infiltration de 2,1 ha et nouvelles zones d'infiltration de 5,8 ha.
Volume des bassins d'aération	1 960 m ³ au total
Volume du clarificateur	806 m ³
Surface utile de la serre de séchage	870 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Relevage
- 2 - Dégrillage (Grossier et fin)
- 3 - Dessablage
- 4 - Dégraissage
- 5 - Passage en bassin d'aération
- 6 - Clarification
- 7 - Rejet dans une zone d'infiltration

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Injection de polymère
- 3 - Centrifugation
- 4 - Séchage sous serre
- 5 - Reprise et épandage agricole

- **Données sur le fonctionnement 2019**

- α. **Filière eau**

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2017	2018	2019
V arrivant en station (m ³)	200 000	221 500	210 379
V moyen journalier (m ³ /jour)	548	607	576

- Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2019, 13 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Saint André de l'Eure. La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	NH4	Pt
NORME DE REJET	30	90	25	10	15	5	NÉANT
Concentration moyenne en sortie (mg/l)	9,1	34,2	5,1	13,9	14,7	11,5	32,3
<i>Pour mémoire 2018</i>	4,9	26,7	2,5	8,5	9,0	6,5	54,3
Concentration minimum en sortie (mg/l)	4	16	3	1,7	2,3	0,6	8,5
<i>Pour mémoire 2018</i>	0,8	17	0,5	1,2	1,8	0,4	6,9
Concentration maximum en sortie	46	116	26	57	57,8	26	51

(mg/l)							
Pour mémoire 2018	11	41	6,8	17,7	18	13,8	78
Rendement moyen annuel (en %)	97,3	95,7	98,1	85	84,2	83,4	39,'
Pour mémoire 2017	97,8	94,1	98,5	90,2	89,6	89,7	58,2

Des investigations menées par EPN ont montré que l'industriel AXFLOW, (ex RDC Production), situé sur ZAC de la Croix Prunelle, a équipé son établissement d'un système de robotisation pour le décapage des plaques d'échangeurs thermiques à l'acide phosphorique. EPN travaille sur l'élaboration d'une convention de rejet comportant une obligation de prétraitement destiné à neutraliser les effluents avant leur rejet au réseau collectif.

Norme (selon le nouvel arrêté 2015 de la station)		
Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DCO	90	75
DBO5	25	70
MES	30	90
NGL	15	NÉANT
NTK	10	NÉANT
NH4	5	NÉANT

Le phosphore ne fait pas partie des paramètres pour lesquels une norme est à suivre.

L'effluent épuré est conforme à ces normes de rejet.

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2018			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité	Rapport
MES (kg/j)	235,6	675	35 %
DCO (kg/j)	460,7	1 185	39 %
DBO ₅ (kg/j)	153,6	510	30 %
NTK (kg/j)	50,8	106	48 %
Pt (kg/j)	18,5	23	80 %
Volume (m ³ /j)	576	1 210	48 %

Sur l'année 2019, la station est à 47.6% de sa capacité hydraulique et 30% de sa capacité organique (sur le paramètre DBO5).

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2017	2018	2019
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	14	13	13
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	184	102 *	153,6

Commentaire Bilan annuel

* Les charges entrantes en DBO5 varient entre 100.3 kg/j et 215.7 kg/j. La moyenne se situe à 153.6 kg/j ce qui représente environ 30% de la charge nominale entrante.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2019
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2019
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme *

* → malgré la conformité il subsiste un problème au sujet de la différence de débit entre l'entrée et la sortie de la STEP. Des plaques « anti-algues » ont été testées durant 2018, mais l'origine du problème pourrait également être au niveau du paramétrage des transmetteurs ou des entrées de l'automate.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme **

** → conformité au titre de la directive ERU et au titre de la réglementation locale, point de vigilance pour 2019 au sujet des différences de cumuls de débit entre l'entrée et la sortie.

β. Filières boues

Après extraction, les boues sont centrifugées puis elles sont dirigées vers une serre de séchage solaire. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société SUEZ Organique est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage.

Production de boues en 2019 [D.203] et Évolution

Année	2017	2018	2019
Produit brut (t)	48	57	51,65
Siccité moyenne (%)	79	87	71,2
Tonnage MS (t)	38	50	36,8

Destination	Pourcentage
Valorisation agricole 2019	100 %

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2017	2018	2019	Destination
Graisses (tonnes)	18,7	5,0	5,12	Traitement des graisses
Sables (m ³)	2,6	1,0 *	2,36	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	5,7	5,6	4,17	Ordures ménagères

A noter, 11.09T de sables ont également été pompés lors des opérations de curage de réseau et des PR (St André de l'Eure + Les Authieux)

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2017	381 007	- 27 %
2018	336 000 *	- 12%
2019	431 071	+28,42%

ε. Consommation de réactif

Réactif	2017	2018	2019
Polymère (kg)	2 050	1000	2000
Acide (L)	0 *	0 *	0

* la tour de désodorisation a été mise à l'arrêt en raison de son disfonctionnement et des problèmes de corrosion qu'elle provoquait sur les équipements qui l'entourent. Il n'y a donc pas eu de consommation d'acide.

ζ. Curage et entretien du réseau

Secteur STA

Curage préventif

DATE DE REALISATION	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NBRE UNITE	DECHET et TONNAGE
08/01/2019	P-poste de refoulement	Damville, Corbin	2	0,38
28/01/2019	P-poste de refoulement	le lavoir	1	
12/02/2019	P-poste de refoulement	chemin vert	1	0,3
12/02/2019	P-poste de refoulement	Croix Prunelle 1	1	0,2
12/02/2019	P-poste de refoulement	Croix Prunelle 2	1	0,2
15/02/2019	P-poste de refoulement	Hameau Ferriere	1	0,3
20/02/2019	P-poste de refoulement	STEP	2	0,3
28/05/2019	P-poste de refoulement	PR hameau la ferriere	1	0,1
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR hameau la ferriere	1	0,1
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR ZA la croix prunelle 2	1	0,2
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR ZA la croix prunelle 1	1	0,2
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR rte de Damville	1	0,2
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR rte de Cotbin	1	0,2
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir	1	0,2
03/06/2019	P-poste de refoulement	step	1	0,2
03/06/2019	P-poste de refoulement	PR rue du chemin vert	1	0,2
06/06/2019	P-poste de refoulement	PR ferriere	1	
07/06/2019	P-poste de refoulement	PR ferriere	1	
24/06/2019	P-poste de refoulement	PR rte de Damville	1	
25/06/2019	P-poste de refoulement	PR Route de Damville	1	
25/06/2019	P-poste de refoulement	PR lavoir	1	
26/06/2019	P-poste de refoulement	PR Route de Damville	1	
28/06/2019	P-poste de refoulement PR Route de	Damville, PR Lavoir	2	
29/06/2019	P-poste de refoulement PR Route de	Damville, PR Lavoir	2	
01/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	2	

02/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	2	
03/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	2	
04/07/2019	P-poste de refoulement	step	1	0,28
09/07/2019	P-poste de refoulement	PR Route de damville	1	
09/07/2019	P-poste de refoulement	rue du chemin vert	1	
26/07/2019	P-poste de refoulement	ZA Croix Prunelle 1	1	0,2
26/07/2019	P-poste de refoulement	ZA Croix Prunelle 2	1	0,2
26/07/2019	P-poste de refoulement	Hameau Ferrière	1	0,2
08/10/2019	P-poste de refoulement	PR la croix prunelle 2	1	
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR la mare corbin	1	0,1
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR Rte de damville 1		0,1
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir	1	0,1
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR Hameau ferriere	1	0,1
22/10/2019	P-poste de refoulement	Step	1	0,86
22/10/2019	P-poste de refoulement	PR chemin vert	1	0,2
22/10/2019	P-poste de refoulement	PR croix prunelle 1	1	0,2
22/10/2019	P-poste de refoulement	PR croix prunelle 2	1	0,2

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE	DECHET et TONNAGE
20/11/2019	R-collecteur EU	rue de la communauté européenne, rue de mousseau, rue de fontaine	709	
22/11/2019	R-collecteur EU	rue de melleville, rue du pore laval	627,5	
25/11/2019	R-collecteur EU	rue rouliers, rue de l'ecole	370	
29/11/2019	R-collecteur EU	rue lechat, rue ivry	183	0,2
02/12/2019	R-collecteur EU	rue d'ivry, chanoine	376	1,34
04/12/2019	R-collecteur EU	passage gage, rue chanoine	182	

Curage curatif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE		ML NETTOYE ou NBRE U
10/07/2019	P-poste de refoulement	14	PR damville, lavoir	LES AUTHIEUX
06/08/2019	P-poste de refoulement		ZA Croix Prunelle 1	STA
11/09/2019	P-poste de refoulement		prunelle 2	STA
12/09/2019	P-poste de refoulement	14	prunelle 2	STA
13/09/2019	P-poste de refoulement		prunelle 2	STA
16/09/2019	P-poste de refoulement	12	prunelle 2	STA
16/09/2019	P-poste de refoulement	33	prunelle 2	STA
18/09/2019	P-poste de refoulement	14	prunelle 1 - 2	STA
14/11/2019	P-poste de refoulement		PR la croix prunelle 1	STA
14/11/2019	P-poste de refoulement	2	PR la croix prunelle 1	STA

26/02/2019	R-collecteur EU		rue de Mousseaux	STA	1,3
05/03/2019	R-collecteur EU		rue du Chanoine Boulogne / rue d'Ivry	STA	1,3
10/03/2019	R-collecteur EU	6	rue du Maréchal Joffre	STA	1,6
11/03/2019	R-collecteur EU		rue de Melleville / rue Emile Lepage	STA	1
13/04/2019	R-collecteur EU	2	clos Bourdin	STA	1
04/08/2019	R-collecteur EU	57	rue du Chanoine Boulogne	STA	1,6
07/08/2019	R-collecteur EU	2	rue d'Ivry	STA	
07/08/2019	R-collecteur EU	91	route de Damville	STA	
08/01/2019	R-branchement	10	rue de la Libération	STA	1,3
22/03/2019	R-branchement	12	rue Pasteur	STA	1
26/04/2019	R-branchement	35	rue Jules Cayaux	STA	1
07/05/2019	R-branchement	11	rue Général Morin	STA	1
21/05/2019	R-branchement	28	rue du Chanoine Boulogne, rue du Maréchal Foch	STA	2
18/06/2019	R-branchement	1	rue Jules Cayaux	STA	1
04/09/2019	R-branchement	7	rue Jules Cayaux	STA	1
22/09/2019	R-branchement	38	rue Pacy	STA	1
26/09/2019	R-branchement	57	rue Chanoine Boulogne	STA	1
27/09/2019	R-branchement	39	rue de Pacy	STA	1
28/09/2019	R-branchement	1	rue de l'Harmonie	STA	2
29/09/2019	R-branchement		57 et 45 rue de Chanoine Boulogne, 2 rue d'Ivry	STA	3
03/10/2019	R-branchement		rue d'Osmoy	STA	1
13/11/2019	R-branchement		RD 141	STA	1
14/11/2019	R-branchement		RD 141	STA	1
26/11/2019	R-branchement		Step	STA	1
30/11/2019	R-branchement	3	rue Maréchal Joffre	STA	1
02/12/2019	R-branchement		rue de Melleville	STA	1
05/12/2019	R-branchement	9	rue du Chemin Vert	STA	1
12/12/2019	R-branchement		RD 141	STA	1
31/12/2019	R-branchement	10	rue Pasteur	STA	1

Secteur Les Authieux

Curage et entretien du réseau,

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
08/01/2019	P-poste de refoulement	Damville, Corbin	2
28/01/2019	P-poste de refoulement	le lavoir	1
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR rte de Damville	1
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR la mare cotbin	1
29/05/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir	1
24/06/2019	P-poste de refoulement	PR rte de Damville	1
25/06/2019	P-poste de refoulement	PR Route de Damville	1
25/06/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir	1

26/06/2019	P-poste de refoulement	PR Route de Damville	1
28/06/2019	P-poste de refoulement	PR Route de Damville, PR Lavoir	2
29/06/2019	P-poste de refoulement	PR Route de Damville, PR Lavoir	2
01/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	2
02/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	2
03/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	2
04/07/2019	P-poste de refoulement	step	1
09/07/2019	P-poste de refoulement	PR Route de damville	1
09/07/2019	P-poste de refoulement	rue du chemin vert	1
10/07/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir, route damville	1
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR la mare corbin	1
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR Rte de damville	1
21/10/2019	P-poste de refoulement	PR le lavoir	1
25/11/2019	R-collecteur EU	rue rouliers, rue de l'ecole	370

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux :

En 2019, des ITV ont été réalisées sur la Rue de la Croix Prunelle, la Rue de Pacy (204ml) dans le cadre d'intervention curative).

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques, assimilés domestiques et autres que domestiques (industriels)

Quelques contrôles ont été effectués durant l'année, à la demande des propriétaires vendant leur bien immobilier.

Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENC E DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
K-WASH	STATION DE LAVAGE	Arrêté de déversement	EU 193,17	09/11/2017	09/11/2022
TOPJET	STATION DE LAVAGE	Arreté de déversement	EU 194,17	09/11/2017	09/11/2022
TOP GARAGE	GARAGE	Arreté de déversement	EU 196,17	09/11/2017	09/11/2022
CHARCUTERIE MASSARD	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 197,17	30/09/2017	30/09/2022
BOUCHERIE DUVAL	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 198,17	05/12/2017	05/12/2022
LE CLOS SAINT ANDRE	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 199,17	19/12/2017	19/12/2022
MAISON DE RETRAITE BOIS LA ROSE	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 200,17	16/10/2017	16/10/2022
ECOLE LES PETITS LOUPS	ETABLISSEMENT PUBLIC	Contrat de déversement	EU 207,17	04/12/2017	04/12/2022
CARREFOUR MARKET	DISTRIBUTION	Contrat de déversement	EU 208,18	21/04/2018	21/04/2023
LE CHEVAL NOIR	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 223,19	09/07/2019	09/07/2024

0. Faits marquants 2019

Études

Aucune étude n'a été réalisée en cours d'année.

o Travaux 2019 réalisés ou démarrés

- Le 3 janvier, remplacement du Disjoncteur EDF du PR GAMBETTA
- Le 28/02, Renouvellement du charbon actif de la désodorisation sur la Step de St André
- Le 21/03, mise en place d'un support pour la rampe d'aération
- Le 10 avril, Modification de l'aire de contention des bœufs (EPN)
- Le 26/04, réparation du câble de la clôture électrique
- Le 26/04, constat d'une dérive entre l'afficheur et la supervision sur la débitmètrie.
- Le 7 mai, Pose d'un extincteur dans le local désodo
- Le 17/05, Obturation du trop-plein du Poste eaux brutes en entrée de step.
- Le 21/05, pose d'un onduleur sur l'Automate
- En juin, séparation du disjoncteur centrale incendie / intrusion
- Le 07/06, début des travaux du PR ZAC Croix Prunelle
- Le 12 juin, révision des surpresseurs par Hibon
- Le 12 juillet, écrasement de la canalisation d'air dans le local centrifugeuse
- Le 19/07, scellement d'un tampon rue des Mousseaux à St André de l'Eure.
- Le 18/08, le râteau du tapis du retourneur a été retrouvé dans la serre
- Le 22/08, les courroies du surpresseur 2 ont cassées.
- Renouvellement des 2 pompes du PR ZAC Croix Prunelle 2
- Le 26/09, la canalisation du 57 rue du Chanoine Boulogne a été obturée par des racines
- Le 26 septembre, renouvellement d'un tampon rue des épinoches
- Le 27 septembre, un dégât des eaux a été constaté au 14 rue de Pacy (Cave en charge)
- Le 3 octobre, renouvellement du tampon du 57 rue Chanoine Boulogne
- Le 12 novembre, installation des trappes sur la canalisation d'air et nettoyage des gaines par REPRAM
- Le 10 décembre, remise en service de l'alarme intrusion suite à des faits de malveillance sur la STEP.
- Le 21 mars 2019, remplacement du disjoncteur EDF sur le PR route de Damville

- Amélioration à prévoir

- La révision de la centrifugeuse est en stand-by car le moyen de levage permettant de démonter la machine n'est pas conforme. Un devis a été proposé à Evreux Portes de Normandie pour une remise en état.
- Les concentrations en phosphore total en entrée de station sont anormalement élevées. Pour l'instant cela n'occasionne pas de problème de traitement. Les eaux traitées restent chargées en Pt, car il n'y a pas de traitement pour ce paramètre.
- La station d'épuration reçoit des eaux claires parasites. Parfois le débit nominal est dépassé (deux fois cette année). Il serait intéressant de mener un diagnostic sur le réseau d'assainissement, afin d'identifier les zones du réseau les plus impactantes. Un diagnostic permanent pourrait également être mis en place.
- Les membranes d'aération n'ont pas été renouvelées depuis la mise en eau de la station. Leur renouvellement est prévu par EPN courant 2020.
- La bande de roulement du clarificateur est fortement abîmée. Le pont clarificateur s'arrête régulièrement. Une expertise est ouverte pour tout le GC de la station, y compris la bande de roulement.
- La désodorisation fonctionne mais sans injection d'acide. Une expertise est en cours. Pour l'instant aucune plainte d'odeur n'a été répertoriée, et les conditions d'exploitation ne se sont pas dégradées.

c) COMMUNE DE LA COUTURE BOUSSEY

• **Description du système d'assainissement**

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées de la commune de La Couture Bousse. Il est de type gravitaire sur l'ensemble de son tracé dans le bourg. Le hameau de Bousse est raccordé à la STEU par l'intermédiaire de deux postes de refoulement (rue de la Tuilerie et rue de la Mare Perlan).

Caractéristiques du réseau de collecte

Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	14 733 ml
Longueur de canalisation en refoulement	456 ml
Longueur totale du réseau	15 189 ml
Longueur de la canalisation de transfert vers l'exutoire	5 267 ml en aval de la station d'épuration (dont 1 800 ml de refoulement)
Nombre de postes de refoulement	2

β. Station d'épuration de La Couture Bousse



Vue d'ensemble de la station d'épuration

Elle permet l'épuration des eaux usées recueillies sur la commune de La Couture Boussey. Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2007
Procédé de la filière eau	boues activées en aération prolongée
Procédé de la filière boues	centrifugation et séchage solaire
Capacité nominale	3 200 EH
Exutoire	l'Eure
Volume du bassin d'aération	750 m ³
Diamètre du clarificateur	12,5 m
Surface utile de la serre de séchage	172 m ² (6,7 x 25,7)

La particularité du site réside dans la conduite de refoulement située en sortie de station. En effet, le rejet des eaux épurées qui se fait dans l'Eure (*sur la commune de Garennnes sur Eure*), nécessite un poste de refoulement.

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Relevage
- 3 - Prétraitement (sables et graisses)
- 4 - Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
- 5 - Traitement physico-chimique du phosphore
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Eure.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymères) et centrifugation
- 3 - Séchage solaire sous serre
- 4 - Reprise et épandage agricole.

- **Données sur le fonctionnement 2018**

- α. **Filière eau**

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2017	2018	2019
V arrivant en station (m ³)	86 500	92 100	87 435
V moyen journalier (m ³ /jour)	237	250	240

- Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2019, 29 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de La Couture Boussey. La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
NORME	25	90	25	10	15	2

Concentration moyenne en sortie (mg/l)	4,6	22.8	3	2.9	3.8	0.9
<i>Pour mémoire 2018</i>	4,1	32,1	3,3	6,5	7,4	1,2
Concentration minimum en sortie (mg/l)	4	13	3	1.1	1.4	0,1
<i>Pour mémoire 2018</i>	1,2	20,0	0,6	0,5	0,9	0,1
Concentration maximum en sortie (mg/l)	7.7	35	3	<u>10</u>	<u>10.2</u>	<u>4.4</u>
<i>Pour mémoire 2018</i>	10,4	68,4	8,0	<u>15,0</u>	<u>15,6</u>	<u>4,1</u>
Rendement moyen annuel (en %)	98,7	97.5	99	96.8	95.9	91.2
<i>Pour mémoire 2018</i>	98,8	94,5	98,5	94,0	93,2	89,3

L'effluent épuré est conforme aux normes de rejet de l'arrêté de la station.
Seuls des dépassements en termes de rendement du Pt sont à déplorer.

Norme de rejet à respecter		
Paramètre	Concentration (mg/l) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement minimal (%)
DCO	90	75
DBO5	25	90
MES	25	90
NGL	15	70
NTK	10	80
Pt	2	80

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2018			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité	Rapport
MES (kg/j)	103.4	284	36.41 %
DCO (kg/j)	227.4	476	47.73 %
DBO ₅ (kg/j)	77.6	190	40.84 %
NTK (kg/j)	23.7	47	50 %
Pt (kg/j)	2.6	12	21.31 %
Volume (m ³ /j)	240	450	56 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2018	2019
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	25	29
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	69	77.6

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2018	2019
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100

Malgré 2 dépassements en Pt en 2019, la station rejette un effluent traité conforme à son arrêté préfectoral de rejet.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018	2019
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme *	100 % - conforme *

* → Malgré l'écart qui n'a pas été levé par l'Agence de l'eau au sujet des vices de réalisation du canal de comptage en sortie, la station de traitement a été déclarée conforme.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018	2019
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme	100 % - conforme

β. Filières boues

Après extraction, les boues sont centrifugées puis elles sont envoyées vers une serre de séchage solaire. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société SUEZ Organique est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage. Deux types de boues sont produites et épandues : des boues pâteuses mélangées avec du compost de déchets verts (automne-hiver) et des boues séchées (printemps-été).

Production annuelle de boues [D.203] et Évolution

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)	
Boues pâteuses avec déchets verts – valorisation agricole	377,57	222.01	58.8	100%	(71T de boues +306.57 de DV)
Boues séchées	-	-	-	-	

Évolution de la production

Année	2017	2018	2019
Produit brut (t) total	117	134	377.57
Siccité moyenne (%) des pâteuses	25	22	
Siccité moyenne (%) des boues séchées	71 **	78 **	58.8
Tonnage MS (t) total	40	36	22.01

** La siccité moyenne obtenue dans la serre de séchage est conforme aux garanties du constructeur (70%), contrairement aux premières années d'exploitation.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2017	2018	2019	Destination
Graisses (tonnes)	20	24	54,74	Traitement des graisses
Sables (m ³)	2,8	2,5	0,24	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	0	5,2	5,08	Ordures ménagères

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2017	258 243	-6.47 %
2018	264 908	+2,57%
2019	247 663	-6.5%

ε. Consommation de réactifs

Réactif	2017	2018	2019
Polymère (kg)	4 170	4 040	2 000
Chlorure Ferrique (kg)	4 212	2 000 *	11 400

* → une panne de chacune des deux pompes de chlorure ferrique a engendré une sous-consommation de réactif durant l'année.

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
08/01/2019	P-poste de refoulement	Tuilerie, les mares, step	3
03/06/2019	P-poste de refoulement	step	1
26/11/2019	R-collecteur EU	rue hotteteye, rue d'ezy, rue chartry, rue ivry, rue grande	534
27/11/2019	R-collecteur EU	rue de thibouville, rue grande, rue du puits	518
28/11/2019	R-collecteur	EU rue de la fontaine, rue de nonancourt	260
09/12/2019	P-poste de refoulement	pr les tuileries, la mare, amont step	3

Curage curatif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
23/01/2019	R-collecteur EU	Allée des ecreuils	1

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

En 2019, il y a eu un passage caméra sur le réseau de la Couture Boussey, allée des chênes, le 1^{er} février.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
MAISON DE RETRAITE ORPEA	ETABLISSEMENT DE SANTE	Contrat de déversement	EU 211,18	14/06/2018	14/06/2023
BOUCHERIE LECOUE	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 212,18	30/08/2018	30/08/2023

θ. Faits marquants 2019

Études

Aucune étude n'a été réalisée en cours d'année.

- Travaux réalisés ou démarrés

- Le 06/03/2019, Remplacement du caoutchouc de la pompe à écumes
- Le 12 mars, Changement de l'électrovanne de lavage de la centrifugeuse
- Le 20/03, Branchement obturé par de la terre au 12 hameau de la forêt.
- Le 27/03, Problème au niveau du racleur, bruit lorsqu'il franchi le saut à ski
- Le 9 avril, modification de l'alimentation en eau industrielle du LANODOR
- Le 16/04, ferrure apparente visible sur le clarificateur
- Le 18/04, renouvellement du ballon anti-belier (Charlatte)
- Le 16 mai, Renouvellement de l'électrovanne de la centrale polymère
- Le 20/05, fuite au niveau du raccordement répartiteur / dégraisseur
- Le 22 mai, changement de la serrure du portail
- Le 24/05, Renouvellement du groupe sécurité du ballon d'eau chaude
- Le 27/05 Mise en place d'un onduleur sur l'automate
- Le 10 juin, proposition d'alimentation du compacteur en EI (chiffrage en préparation)
- Le 20 juin, descellement et débouchage de la boîte de branchement du 24 rue Neuve
- Le 12 juillet, shunt du réducteur de pression de la centrale polymère
- Le 22/07, Changement du fond d'auge du classificateur à sable - et révision globale
- Le 2 aout, Entretien / maintenance de l'agitateur anoxie
- Le 19 septembre, renouvellement du contacteur fin de course du retourneur
- Le 01/10, Le condensateur du retourneur est tombé hors service.
- Le 22 octobre, Intervention sur le système d'amorçage de la pompe à écumes
- Le 9 décembre, Casse du ressort de la pompe à écumes
- Le 9 décembre, renouvellement des 2 pompes d'extraction.

- Amélioration à prévoir

- La station reste sensible aux eaux claires parasites. Un diagnostic réseau serait intéressant.
- Le retourneur à boues est un appareil qui semble fragile et présente depuis peu des dysfonctionnements réguliers, empêchant ainsi une extraction de boues régulière.
- En période hivernale, la serre étant mal orientée, la siccité des boues "sèches" n'est pas optimale.

- L'ouvrage dégraisseur/dessableur penche de plus en plus. Une fiche de situation d'urgence va être présentée afin de pouvoir agir vite en cas de casse définitive de l'ouvrage ou d'une des canalisations de liaison.
- En cas de panne de la supervision, aucune sauvegarde des données d'autosurveillance (volumes entrant/sortant/extraction/pluvio) n'est actuellement possible.
- Afin de vérifier le bon fonctionnement du lanodor et notamment le non bouchage des buses d'aspersion, il faut monter sur la cuve.
Hors, malgré l'achat d'une pirl, l'accès n'est toujours pas sécurisé. Il faudrait une passerelle faisant le tour de l'ouvrage ou encore une ligne de vie.

d) COMMUNES DE SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE ET LE MESNIL-SUR-L'ESTRÉE

- **Description du système d'assainissement**

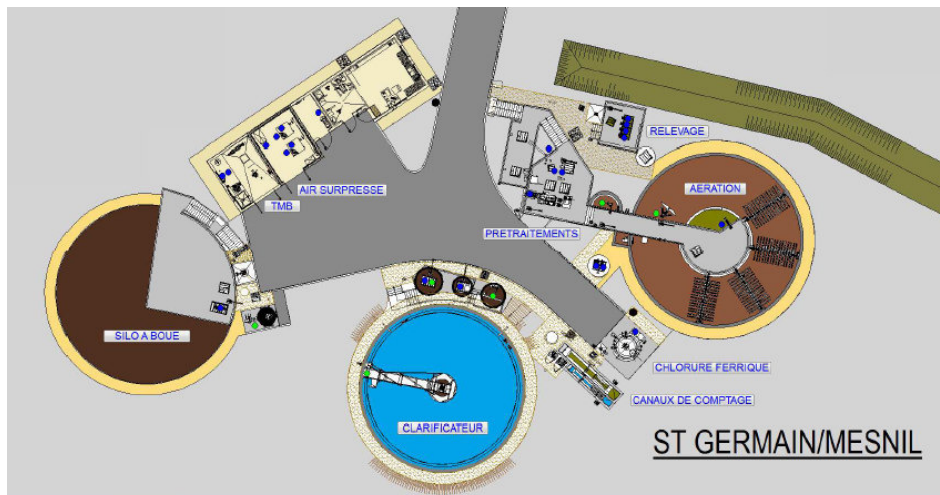
α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées des communes du Mesnil-sur-l'Estrée et Saint Germain-sur-Avre. Il comporte des tronçons de type gravitaire et de type refoulement. Il est à noter qu'une petite partie du réseau de collecte est un réseau unitaire.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Essentiellement séparatif, avec une petite partie unitaire
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	9 488 ml pour la partie du réseau séparatif, 715 ml pour la partie unitaire
Longueur de canalisation en refoulement	3 056 ml
Longueur totale du réseau	13 274 ml
Longueur de la canalisation de transfert vers l'exutoire	15 ml
Nombre de postes de refoulement	5

En l'état actuel des connaissances, EPN n'a dénombré aucun ^[àv] lotissement privé sur le territoire des deux communes.

β. Le schéma de la station d'épuration



Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration

Année de construction	2014 / 2015
Procédé de la filière eau	boues activées faible charge, en aération prolongée
Procédé de la filière boues	Tambour d'égouttage
Capacité nominale	3 200 EH // 192 kg /j de DBO5 // 542 m2/jour
Exutoire	l'Avre
Volume du bassin d'aération	1 100 m ³
Diamètre du clarificateur	13,5 m
Volume utile du silo à boues	1 171 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Relevage
- 2 - Dégrillage
- 3 - Prétraitement (sables et graisses)
Passage éventuel par un bassin d'orage en cas de forte arrivée d'eaux claires parasites
- 4 - Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
- 5 - Traitement physico-chimique du phosphore
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Avre.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymères) et concentration sur un tambour d'égouttage
- 3 - stockage dans un silo à boues
- 4 - Pompage et épandage agricole.

• **Données sur le fonctionnement 2019**

α. Filière eau

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2018	2019
V arrivant en station (m ³)	62 000 *	78 643
V moyen journalier (m ³ /jour)	170	215.50

* → RAD de SUEZ Eau France

- Concentration et flux de pollution :

Pour le site de Saint Germain-Mesnil, 14 analyses des paramètres DBO5, DCO et MES sont réalisées annuellement et 7 analyses sur les paramètres NTK, NGL et Pt.

Pour l'année 2019, les résultats des analyses depuis août figurent dans le tableau ci-dessous.

La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	NH4	Pt
NORME	30	90	25	10	15	5	NEANT
Concentration en sortie (mg/l)	5.9	21.8	3.5	3.4	5.2	/	0.8
<i>Pour mémoire 2018</i>	4,5	19	3	2	5	1	0,3
Rendement moyen annuel (en %)	97.6	95.7	97.9	98.2	94.3	/	97.4
<i>Pour mémoire 2018</i>	98	97	99	98	95	/	97

L'effluent épuré est conforme aux normes de rejet de l'arrêté de la station.

Norme de rejet à respecter		
Paramètre	Concentration (mg/l) (échantillon moyen sur 24h) *	Rendement minimal (%) *
DCO	70	75
DBO5	20	80
MES	20	90
NGL	15	-
NTK	10	-
Pt	2	-

* → RAD de SUEZ Eau France

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2018			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité (données CR expertise AESN)	Rapport
MES (kg/j)	66.9	288	23 %
DCO (kg/j)	141.6	384	37 %
DBO ₅ (kg/j)	44.3	192	23 %
NTK (kg/j)	17.1	48,5	35 %
Pt (kg/j)	1.9	8	24 %
Volume (m ³ /j)	215.50	542	40 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2018	2019
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	5	5
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	47	44.3

Conformité de la collecte des effluents [P203.3]

	2018	2019
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018	2019
P204.3	100 % - conforme *	100 % - conforme *

* → Malgré l'écart qui n'a pas été levé par l'Agence de l'eau au sujet du délai de mise en analyse des échantillons la station de traitement devrait être déclarée conforme. La demande d'EPN est en cours d'instruction auprès du Service de Police de l'eau.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017	2018
P205.3	100 % - conforme	100 % - conforme

β. Filières boues

Après extraction, les boues sont concentrées sur un tambour d'égouttage puis elles sont envoyées vers sont stockées dans un silo à boues. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société SUEZ Organique est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage.

Production annuelle de boues [D.203] et Évolution

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Conformité de la destination (%)
Boues égouttées	4591	39,24	100%

La production de boue (39,24 T de MS) est conforme à la production de boue théorique (25 T de MS) relative aux charges entrantes.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2019
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100
Tonnages de Matière Sèches évacuées dans l'année (TMS)	13.376

γ. Sous-produits évacués

	2018	2019	Destination
Graisses (tonnes)	4	8.64	ISDND, Traitement des graisses
Sables (m ³)	2	0	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	1	0.6	Ordures ménagères

δ. Consommation électrique

-Postes de refoulement

La consommation électrique facturée des postes de relèvement et de la Station

d'épuration (kWh)

Année	kWh/an
2017	1 884
2018	NC
2019	1 818

-Station de traitement des eaux usées

Année	kWh/an	Variation
2017	123 000	xx %
2018	135 000 *	+ 9 % *
2019	120 524	-10.7%

* → estimation.

La consommation d'énergie est du même ordre que 2017.

ε. Consommation de réactifs

Réactif	2017	2018	2019
Polymère (kg)	430	400 *	700
Chlorure Ferrique (t.)	4,3	5,5 **	4.3

* → estimation. // ** → RAD d'EDN

ζ. Curage et entretien du réseau

-Préventif

Curage préventif linéaire (ml)	2017	Aout à déc 2018	2019
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 694,12	0	1055
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	-	0	0
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	1 694,12	0	1055
Taux de curage préventif (%)	14.4%	0	8.99%

-Curatif

En 2019, 5 interventions ont été réalisées

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	COMMUNE	Description intervention	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
03/09/2019	R-branchement	31 rue de France	SGA	debouchage du branchement	1
30/10/2019	P-poste de refoulement	Step	MESNIL		
19/11/2019	R-collecteur EU	rue principal, rue bel air	SGA	curage collecteur	707
22/11/2019	P-poste de refoulement	PR bel air	SGA	pompage et nettoyage du PR	
22/11/2019	R-collecteur EU	rue bel air	SGA	curage	348

--	--	--	--	--	--

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

EPN a réalisé quelques contrôles sur les installations intérieures, chez des usagers domestiques et industriels. Le plus souvent, il s'agissait de la demande de propriétaires vendant leur bien immobilier.

θ. Faits marquants 2019

Études

Aucune étude n'a été réalisée en cours d'année.

Travaux réalisés ou démarrés par EPN

Durant l'année, il n'y a pas eu de travaux particuliers de réalisés.

e) COMMUNE DE GARENNES SUR EURE

• Description du système d'assainissement

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées de la commune de Garennes sur Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Sous vide
Longueur de canalisation en gravitaire	1 209 ml
Longueur de canalisation en refoulement	619 ml
Longueur de canalisation sous vide	8 950 ml
Longueur totale du réseau	10 778 ml
Nombre de vannes d'entrée d'air	3
Bâches de transfert	162
Poste de refoulement	2

Le réseau de Garennes sur Eure est particulier. Il s'agit d'un réseau sous vide où l'effluent est entraîné grâce à une différence de pression. Une centrale de vide permet de créer la dépression suffisante pour acheminer les eaux usées jusqu'au site de traitement. Le choix de cette technique « alternative » pour le transport des effluents s'explique par les risques de crue en vallée de l'Eure.

β. Station d'épuration de Garennes sur Eure

Vue d'ensemble de la station d'épuration



La station permet de traiter les eaux usées de la commune Garennes sur Eure. Ses principales caractéristiques sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	1996
Procédé de la filière eau	Boues activées en aération prolongée
Procédé de la filière boues	Table d'égouttage et silo de stockage
Capacité nominale	1 800 EH
Exutoire	l'Eure
Volume du bassin d'aération	350 m ³
Diamètre intérieur du clarificateur	9,5 m
Volume utile du silo de stockage des boues	400 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Dégraissage, dessablage
- 3 - Traitement biologique en bassin d'aération
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Eure.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Floculation (injection de polymère) et table d'égouttage
- 3 - Stockage en silo
- 4 - Reprise et épandage agricole.

- **Données sur le fonctionnement 2018**

a. Filière eau

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2017	2018	2019
V arrivant en station (m ³)	43 700	46 700	44 692
V moyen journalier (m ³ /jour)	120	128	122

- Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2019, 4 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Garennes sur Eure. Le détail des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

Évolution de la charge entrante			
	2017	2018	2019
Volume entrant (m3/j)	120	128	122
Capacité hydraulique (m3/j)	150	150	150
Charge DBO5 entrante (kg/j)	41	30	25
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	108	108	108

Évolution de la charge entrante							
Adéquation de la capacité à la charge							
	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité épuratoire	150	270	108	144	27	27	6
Charge moyenne annuelle	122	92.9	25.1	36.5	12.3	12.4	1.3

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	92.9	25.1	36.5	12.3	12.4	1.3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	3.9	0.4	0.8	0.4	0.9	0.6
Rendement moyen annuel (%)	95.8	98.5	97.8	96.2	92.2	52.3
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	32.7	3	6.5	3.6	7.5	5
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	90	30	30	10	20	-

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2017	2018	2019
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	60	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	5	2	4
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	41	30	25

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

À noter que les résultats d'analyse sont conformes pour tous les paramètres sauf pour le NTK du bilan de fin d'année (le rendement est néanmoins correct puisqu'il atteint plus de 86%). Les objectifs de traitement étant uniquement basés sur les concentrations, le bilan de fin d'année est considéré comme non conforme.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte

	2017	2018	2019
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Données fournies par la Police de l'Eau	2017	2018	2019
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme	100 % - conforme	100 % - conforme

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Données fournies par la Police de l'Eau	2017	2018	2019
P205.3 – Indicateur en cours de refonte	0 % - Non conforme	100 % - conforme	100 % - conforme

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

β. Filières boues

Évacuation de boues en 2019 [D.203]

	Produit brut	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination épandage agricole (%)
Valorisation agricole				
Boues liquides	436 m3	14.08	3.2*	100

Avec la table d'égouttage en fonctionnement normal, les boues atteignent une siccité entre 4.5 et 5.5% en sortie de table. La siccité est légèrement dégradée dans le silo à cause de l'apport des mousses, mais aussi des pluies car le silo est à ciel ouvert.

Évolution de la production

Année	2016	2017	2018	2019
Volume de boue (m ³)	579	465	498	436
Siccité moyenne (%)	3,2	3,1%	4,3 %	3.2%
Tonnage MS (T)	19	14	21	14.1

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2016	2017	2018	2019
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)	0,9	0	0,4	0.36
Sables évacués vers une autre STEP (t)	1,2	2,0	4,3	4.34
Graisses évacuées en Incinération (m3)	21,5	14,4	19,4	13.24

δ. Consommation électrique

	2016	2017	2018	2019
Energie relevée consommée (kWh)	252 695	233 532	238 855	219 546
Usine de dépollution	252 695	233 532	238 855	219 546
Energie consommée facturée (kWh)	259 650	247,163	249 038	235 711
Usine de dépollution	258 036	244 035	247 558	234 772
Poste de relèvement	1 614	3 128	1 480	939

ε. Consommation de réactif

	2016	2017	2018	2019
Polymère (kg)	475	300	350	175

ζ. Curage et entretien du réseau

- Curage préventif

Date de réalisation	Ouvrage	Adresse	Déchet	T
18/02/2019	Poste de refoulement	Route de Bueil	Sables	1
18/02/2019	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	1
03/06/2019	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0.2

GARENNES SUR EURE - rue A France, rue Villeneuve	préventif : 144 ml
GARENNES SUR EURE – Lotissement Mathieu	Nettoyage de 2 bâches

Aucune Inspection Télévisée du réseau n'a été réalisée en 2019.

- **Curage curatif**

Date de réalisation	Ouvrage		Adresse	Observation
08/03/2019	R-collecteur EU	75	bis rue Marie Curie	
01/04/2019	R-branchement	44	rue pasteur	débouchage de collecteur extérieur branchement EU
24/07/2019	P-poste de refoulement	8	rue des Roses	
28/07/2019	P-poste de refoulement		rue des Roses	Pompage de 12 bâches
23/11/2019	R-branchement	18	rue aristide briand	débouchage de branchement EU et EV
08/03/2019	R-collecteur EU	75	bis rue Marie Curie	

Ci-dessus, la liste des interventions ayant nécessité l'intervention d'un camion hydrocureur. Les interventions de débouchage plus légères, opérées directement par les agents Veolia avec des cannes d'égoutiers, ne sont pas comptabilisées.

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]**

Pas d'incidents : 0,00 u/1 000 habitants.

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]**

	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Nombre de points concernés sur le réseau	0	0	0	0	0%

Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	10 778	10 781	10 781	13 070	0%
--	--------	--------	--------	--------	----

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]**

Pas de renouvellement sur le réseau de collecte en 2019.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

EPN a réalisé quelques contrôles sur les installations intérieures chez des usagers domestiques et industriels.

- **Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]**

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
FEDERAL MOGUL	FABRICATION	Contrat de déversement	EU 213,18	11/07/2018	11/07/2023

Pour les nouveaux établissements qui seraient identifiés, des diagnostics et la passation de nouvelles autorisations sont programmés pour 2019 / 2020.

VEOLIA a réalisé différents types de contrôles qui sont détaillés dans le tableau suivant :

Type de contrôle	Date	Adresse	Conclusion
VENTE	03/09/2019	5 RUE MARIE CURIE	CONFORME
VENTE	02/09/2019	24 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX	CONFORME

θ. Faits marquants 2019

Études

Aucune étude n'a été réalisée en cours d'année.

- **Dysfonctionnements**

- La capacité de stockage du silo à boues semble trop juste pour assurer une gestion de la filière d'épandage de façon sereine.
- Seule une partie de la circonférence de la goulotte du clarificateur fonctionne et récupère les eaux traitées.

- **Travaux réalisés ou démarrés**

Travaux réalisés par EPN

Création d'une centrale de vide (2 x 20 m3/h) avec désodorisation / traitements acoustiques et pose d'une conduite de refoulement (500 ml DN110) sous l'Eure de manière à renforcer la capacité de collecte et de transfert des eaux usées du bassin versant de la rue Marie Curie vers la station d'épuration : 561 850 € HT.

Travaux réalisés par Veolia

- Le 20 février 2019, ajout d'une phase au PR Chemin du Radon
- Le 5 mars, Changement de l'ampèremètre sur le même PR
- Le 03/04, élagage de la haie de la Step (EPN)
- Le 19/04, Serrage de la pompe à vide 1, renouvelée le 30/04
- Le 24/04, pose d'une plaque derrière la porte du local pompe à vide
- Le 6 juin, nettoyage des 2 bâches du lotissement Mathieu
- Le 4 juillet, intervention de BUSCH pour l'entretien de la pompe à vide 1 (urgente)
- Le 5 juillet, constat d'une fuite sur le génie civil du dégazeur entre les 2 couronnes.
- Le 29 juillet, remplacement du tuyau de la pompe à écumes
- Le 5 septembre, aéroflot du dégraisseur HS
- Le 5 septembre également, intervention de Busch pour la pompe à vide
- Le 9/10, nettoyage de la cuve sous vide par camion hydrocureur
- le 22 octobre, pose d'une plaque sur le puisard
- Le 6 novembre, renouvellement de la pompe de reprise 1
- Le 19 novembre, une tuile de la toiture de la station était tombée.
- Le 20/11, fuite d'huile de la pompe à vide 2
- Le 27/11, renouvellement de la pompe à vide 2 et modification hydraulique pour mise en place du filtre

f) LOTISSEMENT DU PRE SAILLANT, SUR LA COMMUNE DE CROTH

• Description du système d'assainissement du lotissement du Pré Saillant

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées des lotissements le Pré Saillant et le Clos des Roses (réseau privé pour ce dernier). Il est de type gravitaire et ne présente aucun poste de relevage des effluents.

Caractéristiques du réseau de collecte du lotissement du Pré Saillant	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	Totalité
Longueur de canalisation en refoulement	Pas de refoulement pour la collecte
Longueur totale du réseau	166 ml
Nombre de postes de refoulement	Celui du poste d'entrée de la micro-STEP

β. Station d'épuration du lotissement du Pré Saillant à Croth



Vue sur la filière de traitement

Une micro-station permet l'épuration des eaux usées recueillies dans les lotissements. Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration du lotissement du Pré Saillant	
Procédé de la filière eau	Décanteur-digesteur (15 m ³) et lit bactérien (20 m ³)
Capacité nominale	67 EH
Exutoire	infiltration

Les eaux usées suivent le parcours suivant :

- elles passent par un panier de dégrillage : il débarrasse l'eau des matières et des objets plus ou moins volumineux qu'elle charrie et qui sont retenus sur une grille,
- puis elles sont dirigées vers un **décanteur digesteur** de 15 m³, qui, comme son nom l'indique permet une décantation des matières les plus lourdes et une digestion des résidus dans le fond de l'ouvrage,
- elles arrivent ensuite dans une **unité d'épuration** (20 m³) composée de 2 parties superposées :
 - dans la partie supérieure, l'eau à dépolluer ruisselle sur des supports disposés en vrac. Les micro-organismes épurateurs accrochés à ces supports débarrassent l'eau usée de son contenu polluant,

- ces micro-organismes se développent jusqu'à ce qu'une partie se décroche des supports pour être retenus dans la partie inférieure.
- Ces résidus, appelées boues, seront pompés 2 fois par an et traitées à la station d'épuration de Saint André de l'Eure.

Un dispositif de mesure des débits permet quant à lui de suivre l'évolution des volumes collectés et de prélever des échantillons dans le cadre de l'auto-surveillance.

Quant aux eaux épurées, elles rejoignent le milieu naturel par infiltration dans un bassin planté, avant d'alimenter la nappe phréatique.

▪ **Données annuelles sur le fonctionnement**

α. Filière eau

Veolia a estimé le volume entrant dans le poste de relevage, d'après le temps de marche des pompes. En moyenne, il a été observé un temps de fonctionnement de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour, multiplié par le débit des pompes (2 et 2,1m³/h), ce qui donne un volume de 1100m³.

Ce résultat est très faible au vu des données qui étaient transmises les années précédentes et compte tenu du volume facturé par le service facturation de Veolia.

- Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2017	2018	2019
V arrivant en station (m ³)	1100*	767*	1515
V moyen journalier (m ³ /jour)	3	2,1	4.15

- Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2018, X bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration du lotissement du Pré Saillant à Croth.

Le détail des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

Charges en entrée de station

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
Moyenne annuelle 2019	4.15	0.6	2.6	1.2	0.4	0.4	0.00

Charges en sortie de station et rendements

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%
Moyenne annuelle	0.15	73.8	0.47	81.9	0.14	88.3	0.08	78.7	0.18	52.4	0.18	25.2

D'après la réglementation en vigueur, un prélèvement est prévu tous les deux ans sur cette installation, néanmoins dans un souci d'autocontrôle et de suivi, une analyse est faite par an par Veolia. En 2019 le rejet est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations d'épuration devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2017	2018	2019
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	2	1	2
Charge moyenne DBO5(kg/j)	0,72	0,93	1.2

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2019
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2019
P204.3	100

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2019
P205.3	100

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

β. Filières boues

Les dépotages de février puis de juillet ont permis d'évacuer 35m³ de boues de la fosse de décantation. Ces boues ont été envoyées à la station de St André de l'Eure qui peut accueillir les matières de vidanges.

Production de boues en 201 [D.203]

Les boues étant envoyées dans la filière de traitement de St André, aucune donnée n'est disponible quant à la qualité de celles-ci.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

Les refus du dégrilleur du poste de relevage à l'entrée sont éliminés lors du ramassage des ordures ménagères. Le volume n'est pas quantifiable.

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2017	7 139	+ 3,2 %
2018	7128	- 0,1%
2019	7337	+2.9%

ε. Consommation de réactifs

Aucun réactif n'est utilisé au sein de la micro-station.

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif et curatif

Les réseaux de l'impasse du Pré Saillant ont été curés le 18/11/2019 sur 250 ml, lors de la campagne de curage préventif. (intégrant la seconde partie du réseau situé après l'école)

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Durant l'année, aucun **contrôles de raccordement** des rejets d'eaux usées domestiques n'a été fait ni n'a été nécessaire.

Aucun **établissement industriel** n'est raccordé sur le système d'assainissement du lotissement du Pré Saillant, il n'y a donc aucun rejet d'effluent à caractère industriel **[D202.0]**

θ. Les faits marquants de l'année

Etudes

La commune est zonée en assainissement futur collectif. Néanmoins, une étude d'actualisation de zonage sera à mener dans les années à venir afin de confirmer ou d'infirmier ce choix. Cette étude sera conduite au cours de la révision globale du schéma directeur d'assainissement, (SDA) d'EPN.

Dysfonctionnements

- On relève la présence régulière de boues dans le canal de sortie en raison des caractéristiques de la micro-station. Cette situation fait l'objet d'une surveillance et d'extractions régulières des boues.

Travaux réalisés ou démarrés :

Il n'y a pas eu de travaux significatifs réalisés en 2019.

g) COMMUNE DE PREY

- Description du réseau de collecte collectif, une partie du système d'assainissement du CTEU d'Evreux / Gravigny

α. Réseau de collecte des eaux usées

Un réseau d'assainissement permet la collecte des eaux usées de la commune de Prey. La commune ne dispose pas de site de traitement et les effluents rejoignent le réseau de collecte du CTEU d'Evreux / Gravigny via le réseau de Guichainville. Un poste de relevage et une conduite de 2 400 ml assurent l'évacuation des eaux usées vers ce réseau.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	7 674 ml
Longueur de canalisation en refoulement	952 ml
Longueur du rejet en aval du PR principal	2 888 ml
Longueur totale du réseau	11 514 ml
Nombre de postes de refoulement	5

La commune compte 2 lotissements pour lesquels EPN ne dispose pas d'informations sur la rétrocession des ouvrages :

- Impasse de la Tuilerie ;
- Impasse de la Glane.

Les linéaires de réseaux des deux lotissements ont été pris en compte dans le calcul global.

Le lotissement suivant n'a pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il est toujours privé :

- 20 rue de Garencières : 68 ml (gravitaire).

β. Station d'épuration localisée à Gravigny :

Les effluents de la commune de Prey arrivent dans un regard de collecte ne disposant pas d'un système de comptage du type débitmètre. Aussi, les volumes traités le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny sont estimés d'après les consommations facturées aux usagers.

- Données annuelles sur le fonctionnement

α. Filière eau

- Évolution des volumes :

Année	2017	2018	2019
V moyen journalier (m ³ /jour)	103	105	130

volume journalier par temps sec.

β. Sous-produits évacués

Type de sous-produits	2019	Destination
Refus de dégrillage (tonnes)	Données non récupérables car sous-produits mélangés avec les autres PR lors des tournées de dégraissage	

γ. Consommation électrique, (en kWh)

Poste de relevage	2017	2018	2019
PR principal - Pharmacie- PR 129	3599	12 815	12 775
PR ZAC des Coquelins- PR 186	538	200	175
PR rue de Grosseoeuvre- PR 128	1165	1 319	1 314
PR rue de Garencières- PR 130	675	1 655	1 236
PR rue des Fossés Appolines- PR 187	233	459	574
TOTAL	6 210	16 448 *	16 074

* → les index des consommations ne sont pas relevés à des périodicités constantes, par suite les consommations n'apparaissent pas elles non plus comme régulières.

δ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif 2019

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYÉ ou Nbre U
11/01/2019	PR 128, 129, 130, 186, 187	Route de Grosseoeuvre, rue Charles De Gaulle (x2), rue de Garencières, rue des Fossés Appoline	5
19/03/2019	PR 128, 129, 130	Route de Grosseoeuvre, rue Charles De Gaulle, rue de Garencières	3
29/03/2019	PR 186, 187	rue des Fossés Appoline, rue Charles De Gaulle	2
17/04/2019	PR 129	rue Charles De Gaulle	1
23/05/2019	PR 128, 129, 130, 186, 187	Route de Grosseoeuvre, rue Charles De Gaulle (x2), rue de Garencières, rue des Fossés Appoline	5
24/06/2019	PR 129	rue Charles De Gaulle	1
15/07/2019	PR 128, 129, 130, 186, 187	Route de Grosseoeuvre, rue Charles De Gaulle (x2), rue de Garencières, rue des Fossés Appoline	5
16/09/2019	PR 128, 129, 130, 186, 187	Route de Grosseoeuvre, rue Charles De Gaulle (x2), rue de Garencières, rue des Fossés Appoline	5
24/10/2019	PR 129	rue Charles De Gaulle	1
20/11/2019	PR 128, 129, 130, 186, 187	Route de Grosseoeuvre, rue Charles De Gaulle (x2), rue de Garencières, rue des Fossés Appoline	5
19/12/2019	PR 129	rue Charles De Gaulle	1

Curage curatif 2019

Pas de nettoyage curatif en 2019

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

Pas de passage caméra en 2019



Vue sur le poste de refoulement qui transfère les eaux usées vers le réseau de l'ex-GEA.

ε. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Quelques contrôles ont été effectués durant l'année, à la demande des propriétaires vendant leur bien immobilier.

Rejets d'effluents des établissements autres que domestiques et assimilés domestiques [D202.0]

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
CHEZ CLEMENT	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 82,18	23/02/2018	23/02/2023
SARL DEROUILLAC (RENAULT)	GARAGES	Arrêté de déversement	EU 112,17	28/08/2017	28/08/2022

Pour les autorisations de déversement périmées et les nouveaux établissements qui seraient identifiés, des diagnostics et la passation de nouvelles autorisations sont programmés pour 2019 / 2020.

ζ. Faits marquants de l'année

Études

Aucune étude n'a été réalisée en cours d'année.

Dysfonctionnements

- La question des rejets d'H₂S au point du rejet du réseau de transfert à Guichainville est une problématique récurrente ; elle est dû : 1/ au temps de séjour trop long des eaux usées dans les réseaux de Prey d'une part et 2/ à la grande longueur du refoulement entre Prey et Guichainville. Des mesures d'H₂S et de redox ont été réalisées durant l'année ; d'autres seront régulièrement effectués pour vérifier les performances du compresseur d'air qui sert à limiter la production d'H₂S.

Travaux réalisés ou démarrés par EPN

Durant l'année, il n'y a pas eu de travaux particuliers de réalisés.

2.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, les collectivités ont l'obligation de présenter des indicateurs de performance.

Pour les EPCI de moins de 50 000 habitants, 7 indicateurs doivent être renseignés. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

N° indicateur	Libellé	Valeur				
		Garennnes	St André & Les Authieux	Mesnil sur l'Estrée-& St.Germain sur Avre.	LCB	Croth
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des EU	91 %	98 %	100 %	100 %	4,5 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des EU	45/120	25/120	25/120	25/120	25/120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales	conforme	Non conforme	conforme	Non conforme	100%.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales	Non conforme	100%.	100%.	100%.	100%.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Détail de l'indicateur [P202.2B] – Modifié par arrêté du 2/12/13

Critère	Valeur						
	Garences	St André	LCB	Mesnil sur L'Estrée-&-St.Germain sur Avre. (données, RAD d'EDN)	Prey	Croth	Authieux
Partie A : Plan des réseaux (15 points)							
10 pts : Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
5 pts : Définition d'une procédure de mise à jour	5	5	5	5	5	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)							
10 pts : Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	10	10	0	10	10	10
De 1 à 5 pts : 1 point supplémentaire à chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total jusqu'à 90 %.	0	0	0	0	0	0	0
De 0 à 15 pts : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10	10	10	0	10	10	10
Partie C : Informations complémentaires (75 points)							
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « Plan des réseaux » et « Inventaire des réseaux » (Partie A et B) sont acquis.							
10 pts : le plan des réseaux comporte une information géographique	10	10	10	10	10	10	10
De 1 à 5 pts : 1 point supplémentaire à chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total jusqu'à 90 %.	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Localisation et description des ouvrages	10	10	10	10	10	10	10
10 pts : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon	10	10	10	10	10	10	10
10 pts : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	10	0	0	0

2.6 PROGRAMME DES ETUDES ET TRAVAUX

Commune	Opérations	Date prévue	Montant estimatif de l'opération en € HT (MOE non comprise)
Garennnes sur Eure	MOE pour l'amélioration du réseau – IRH – constitution d'une centrale sous-vide intermédiaire sur le réseau	2015 à 2020	35 035 €
	Travaux pour l'amélioration du réseau - – constitution d'une centrale sous-vide intermédiaire sur le réseau + refoulement	2019 - 2020	627 555 €
	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2021	~ 25 000 €HT
Saint André de l'Eure	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2019 / 2020	~ 60 000 €HT
La Couture Bousse	Reconstruction d'une serre	En attente du résultat de l'étude de faisabilité relative à la reconstruction de la STEU	ND
	Travaux de mise en sécurité et de reprise des malfaçons de la step	Inconnue (en attente démarrage référé)	200 000€
	Recours juridique pour problème génie civil	2018 / 2020	ND
	Etude de faisabilité pour la reconstruction de la STEU	2018	30 000€
	Etude et mise en œuvre du dispositif de traitement des odeurs en attendant le résultat de l'étude de faisabilité	2020	20 000€
	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2020	~ 25 000 €HT
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	Mise en sécurité des PR	2021	~ 50 000 €HT
	Remise en place d'une conduite d'acheminement de l'air surpressé « conforme » aux règles de l'art	2021	À porter à la charge du constructeur dans le cadre de la garantie décennale
	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2020	~ 30 000 €HT
EPN	Diagnostic des réseaux d'EU et géolocalisation, dans le cadre d'un SDA à l'échelle de l'EPN	2021-2024	ND

ND : Non Défini

3. DONNEES FINANCIERES

3.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

→ Tarifs assainissement 2019

Seules les communes disposant d'un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées sont concernées par la redevance assainissement collectif.

La délibération 2018-12-19/33, fixe les tarifs de la redevance pour les communes desservies par l'assainissement collectif en 2019. Le détail des prix par m³ est résumé dans le tableau suivant :

	Part fixe	Part proportionnelle
Garennnes-sur-Eure	48,03	2,59
Mesnil sur l'Estrée/Saint Germain sur Avre	48,02	3,08
Saint-André-de-l'Eure, La Couture-Boussey, Les Authieux, Croth et Prey	0	2,94
Angerville-la-campagne, Arrière-sur-Iton, Aviron, Caugé, Evreux, Fauville, Gauciel, Gravigny, Guichainville, Huest, Le Boulay-Morin, Le Plessis-Grohan, Le Vieil-Evreux, Les Baux-Sainte-Croix, Les ventes, Miserey, Saint-Sébastien-de-Morsent	0	2,31

→ Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et n'inclut pas de part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Participation aux frais de branchement	2 950	2 950

→ Facture d'assainissement type (D204.0)

Les factures présentées ci-dessous correspondent aux tarifs applicables au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Agence de l'Eau a institué une nouvelle redevance appelée « redevance pour modernisation des réseaux ». Cette redevance est due par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public et elle est assise sur le volume soumis à la redevance assainissement. Son taux est unique dans le bassin Seine Normandie.

Angerville la campagne, Arrière sur Iton, Aviron, Caugé, Evreux, Fauville, Gauciel, Gravigny, Guichainville, Huest, Le Boulay Morin, Le Plessis Grohan, Le Vieil Evreux, Les Baux Sainte Croix, Les ventes, Miserey, Saint Sébastien de Morsent

Collecte et traitement des EU	Volume en	PU € HT au	TOTAL € HT
-------------------------------	-----------	------------	------------

	m3	01/01/19	au 01/01/19
Consommation part EPN	120	2,31	277,2
Organisme public et TVA			
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,24	28,8
TVA		0	0
TOTAL en € TTC			306
Prix du m³ en € TTC			2,55

Garenes sur Eure

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/19	TOTAL € HT au 01/01/19
Abonnement part fixe EPN	1	48,03	48,03
Consommation part EPN	120	2,59	310,8
Organisme public et TVA			
Redevance pour modernisation des réseaux	120	0,24	28,8
TVA		0	0
TOTAL en € TTC			387,63
Prix du m³ en € TTC			3,23

Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/19	TOTAL € HT au 01/01/19
Abonnement part fixe EPN	1	48,02	48,02
Consommation part EPN	120	3,08	369,6
Organisme public et TVA			
Redevance pour modernisation des réseaux	120	0,24	28,8
TVA		0	0
TOTAL en € TTC			446,42
Prix du m³ en € TTC			3,72

St André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et les Authieux

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/18	TOTAL € HT au 01/01/18
Consommation part EPN	120	2,94	352,8
Organisme public et TVA			
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,24	28,8à
TVA		0	0
TOTAL en € TTC			381,6
Prix du m³ en € TTC			3,18

3.2 Etat de la dette du service

→ *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)*

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la

dettes du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	Budget 03 : 44 512 250,29 Budget 30 : 1 447 809,61	Budget 03 : 50 153 718, 54 Budget 30 : 2 910 246	51 389 576.74
Épargne brute annuelle en €	Budget 03 : 1 973 767.80 Budget 30 : 177 448.13	Budget 03 : 2 785 637,68 Budget 30 : 363 000	3 363 406.03
Durée d'extinction de la dette en années	Budget 03 : 22,6 Budget 30 : 8,16	Budget 03 : 18 Budget 30 : 8.02	15.28

→ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédentes (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 et n tels que connus au 31/12 de l'année n-1 et n	NC	NC	487 346,96€
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1 et n	Budget 03 : 7 993 485,25 Budget 30 : 904 953,07	Budget 03 : 7 763 049 Budget 30 : 865 258	8 890 842.18
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement n-1 et n	NC	NC	5.48

Pour les années 2017/2018, la trésorerie principale percevant le règlement des factures n'a pas communiqué les éléments nécessaires pour le calcul de cet indicateur.

3.3 La tarification de l'eau et les recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 668 002.11	8 628 307	9 206 932,5
Recette pour boues et effluents importés	116 717.06	13 904,10	21 713,26
Recettes liées aux travaux	273 522.64	400 516,53	384 880
Cogénération	133 073.12	120 327,97	133 183,92
Total des recettes	8 286 361.68	8 297 797,6	9 591 812,64

Recettes globales : Total des recettes de collecte et de traitement des eaux usées au 31/12/2019

hormis les subventions et les primes d'épuration : 9 591 812,64 €.

3.4 Financement et investissements du service assainissement

→ Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019 En € HT
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (avec report)	3 413 150 € (réseaux ETNR)	4 636 896.13 (dont 1 894 700 € ETNR)	2 765 000 € (ETNR)	3 827 500 € (ETNR)
Montants des subventions perçues en €	203 200 € (réseaux ETNR)	1 246 304 (dont 141 000 € ETNR)	78 875 € (ETNR)	313 013 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0	0

→ Amortissement

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 3 814 829.76 € (3 202 841,20€ en 2018).

→ *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2020 en € HT	Montants prévisionnels en € 2019	Montants prévisionnels de l'année précédente en € 2018
Extension de l'assainissement collectif en direction des communes zonées en mode d'assainissement collectif futur (zonage d'assainissement communautaire) : marchés de MOE & études connexes – travaux	207 250 €	3 795 000 € TTC (ETNR)	930 000 € TTC (ETNR)
Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif communautaire consécutif aux conclusions du schéma directeur d'assainissement : travaux	878 300 €	313 000 € TTC (ETNR)	466 000 € TTC (ETNR)

→ *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
PPI	2015	620 000 €
PPI	2016	3 702 500 €
PPI	2017	2 237 000 €
PPI	2018	2 410 000 € (ETNR)
PPI	2019	3 423 300 €
PPI	2020	1 085 600 €

3.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

→ Abandons de Créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article

L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, les demandes d'abandon de créance ont représenté 38 255,35€ (0€ en 2018 car la trésorerie n'a pas fait de demande d'abandon de créances).

c. Glossaire Assainissement

- **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

- **Arrêté d'autorisation de déversement :**

Arrêté d'autorisation de déversement signé par la collectivité responsable de l'ouvrage où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

- **Capacité épuratoire :**

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m³/jour) ou en équivalent/habitants.

- **Abonné:**

Personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de livraison et donc avoir plusieurs points de livraison. Pour distinguer les services, on distingue les abonnés eau, les abonnés assainissement collectif et les abonnés assainissement non collectif. L'abonné perd sa qualité d'abonné à un point de livraison donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de livraison, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P203.3] :**

En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P204.3] :**

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P205.3] :**

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P 254.3] :**

Cet indicateur correspond au pourcentage de bilans réalisés conformes à la réglementation (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH). Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

- **Conformité réglementaire des rejets :**

L'indice mesure la conformité des rejets aux prescriptions de rejet définies dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral.

- **DBO5 :**

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

- **DCO :**

Demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

- **Développement durable :**

Défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». C'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision.

- **Equivalent-habitant :**

Flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO5 (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent-habitant (EH) rejette en effet 60 grammes de DBO5 par jour.

- **Habitants desservis :**

Population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. Cette donnée est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (décret n° 2008-1477 du 30/12/2008).

- **Matières sèches (boues de dépollution) :**

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

- **MES :**

Matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2] :**

Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :**

Quantité de boues, exprimée en tonnes de matières sèches, qui sortent du périmètre des ouvrages d'épuration du service ou qui sont comptabilisées à l'amont des filières d'incinération ou de compostage en cas de traitement sur site ; ces boues contiennent les réactifs ajoutés aux boues brutes et sont comptabilisées en sortie du périmètre des ouvrages d'épuration, donc avec prise en compte des éventuels effets de stockage sur site.

- **Réseau de collecte des eaux usées :**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

- **Station d'épuration (ou usine de dépollution) :**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :**

En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'Aménagement Durable, après la parution en septembre 2009 des textes d'application régissant les prescriptions techniques et les modalités de contrôle des installations (arrêté du mois d'avril 2012).

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :**

Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :**

Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux d'impayés [P257.0]:**

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux de raccordement :**

Pourcentage des abonnés desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de abonnés effectivement raccordés / nombre de abonnés desservis). La politique en matière d'auto-surveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

- **Taux de réclamations [P258.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

- **La redevance modernisation des réseaux de collecte.**

La redevance modernisation des réseaux de collecte ne concerne que les abonnés dont les branchements sont raccordés au réseau de collecte des eaux usées. Les non raccordés disposent en principe d'une fosse toutes eaux. Elle est donc assise sur le cubage assaini qui lui-même relève du cubage d'eau consommé constaté. Comme pour la redevance pollution domestique, le produit est déclaré en début d'année N+1 à l'AESN. Elle fait l'objet d'une déclaration distincte. L'AESN se sert de cette recette pour financer des projets structurants lancés par les collectivités locales pour améliorer l'assainissement (exemple : Le CTEU).

RPQS 2019
EVREUX PORTES DE NORMANDIE
SERVICE ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

1.1. Les missions du service public d'assainissement non collectif

MISSIONS DU SPANC

L'année 2019 a été marquée par la mise en place de la redevance d'assainissement non collectif sur la partie Sud du territoire. L'activité de ce service est intense et tend à se confirmer, en particulier sur le secteur sud où l'assainissement non collectif est prédominant.

La structuration du service est composée de deux pôles :

Pole EVREUX

- Responsable du SPANC : Thomas CAYTAN
- Technicien :
 - Déborah GANGNEBIEN,
 - Matthieu GREINER, secteur géographique d'intervention : Nord du territoire
 - David CHAUVIN secteur géographique d'intervention : Nord du territoire
- Secrétaire : Delphine POUS : secrétariat et facturation du service

Pole SAINT ANDRE DE L'EURE

- Technicienne :
 - Lucie COUDRAY, secteur géographique d'intervention : Sud du territoire
 - Pauline MONMARCHÉ secteur géographique d'intervention : Sud du territoire
- Secrétaire : Virginie COLIN : secrétariat et facturation du service

Les contrôles (compétence obligatoire) qui sont de 4 types :

- Diagnostic obligatoire,
- Contrôle de conception obligatoire avant le dépôt du permis de construire et de réalisation,
- Contrôle lors des sessions immobilières,
- Contrôle de bon fonctionnement.

L'entretien :

Un bon entretien assure un bon fonctionnement de l'installation et augmente la durée de vie des ouvrages. L'EPN peut procéder à la vidange des ouvrages après état des lieux préalable et signature d'une convention. Préalablement à l'intervention, il est effectué une mesure du niveau des boues dans la fosse.

L'EPN a obtenu son agrément préfectoral pour les vidanges d'ouvrages sous le N°11172.

LES TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

La Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Les objectifs principaux sont les suivants :

- protéger la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- préserver la santé et la salubrité publique ;
- réaliser un zonage d'assainissement ;
- mettre en place avant le 31/12/2005 une structure permettant d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- contrôler l'ensemble des installations avant le 31/12/2012.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010

Les objectifs principaux sont les suivants :

- pour les installations neuves, contrôle au moment du dépôt du permis de construire ;
- en cas de vente depuis le 01/01/2011, obligation de joindre le diagnostic au dossier technique de cession ;
- en cas de vente, délai d'un an pour l'acquéreur pour procéder aux travaux de mise en conformité ;
- périodicité maximale du contrôle de 10 ans.

Les arrêtés techniques du 7 mars et du 27 avril 2012

Ces arrêtés ont fixé respectivement les prescriptions techniques pour les installations neuves et les modalités de contrôle.

BILAN DU SECTEUR SPANC

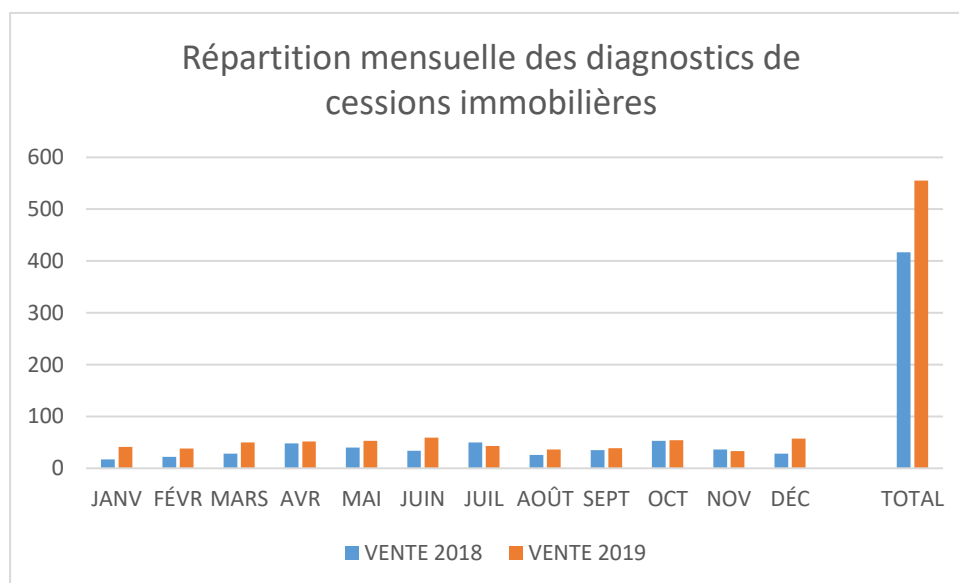
1. Points sur le contrôle obligatoire

Le SPANC d'EPN représente aujourd'hui 14 304 installations.

Sur l'ensemble du parc, 72 % (soit 10 298 environs) des installations ont été contrôlés (hors Mouettes, Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy dont nous n'avons pas les archives).

2. Points sur le contrôle des ventes

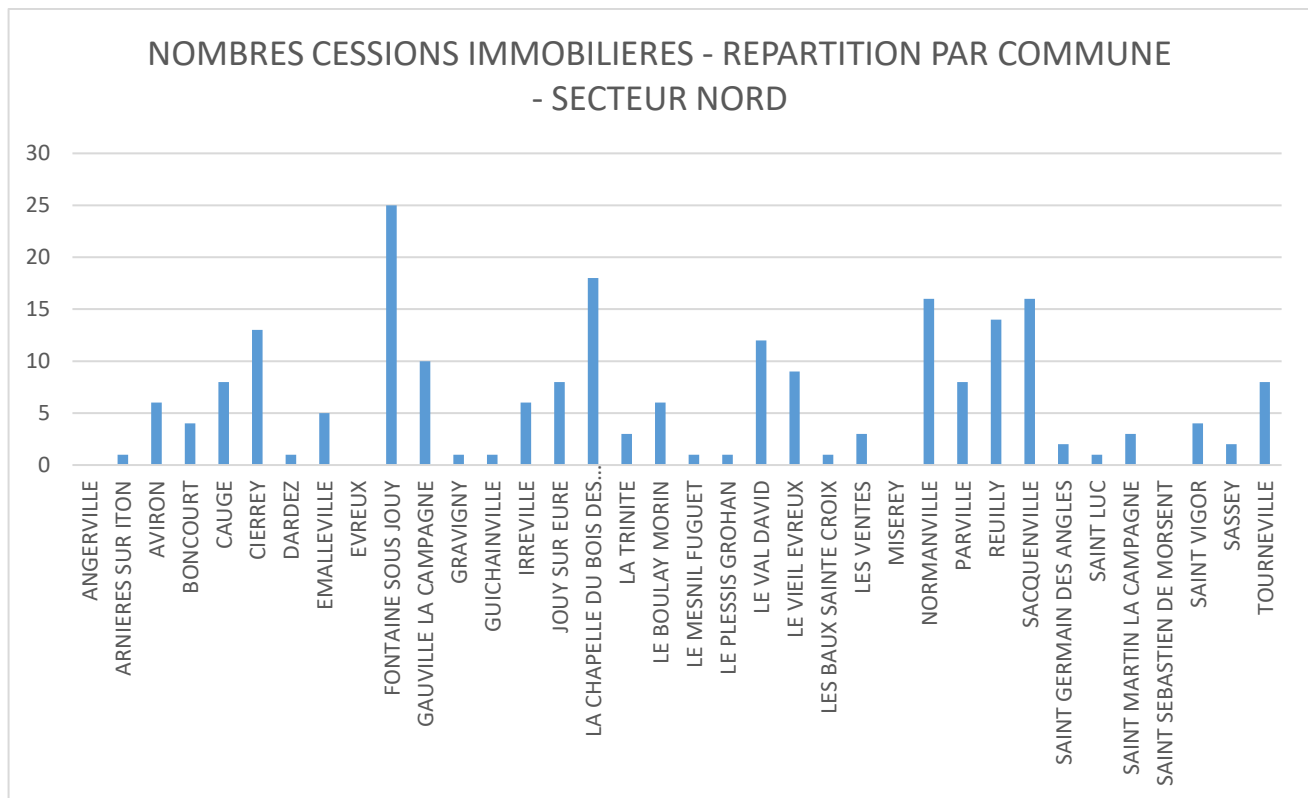
VENTES						
2018			2019			
SECTEUR NORD	SECTEUR SUD	GLOBAL	SECTEUR NORD	SECTEUR SUD	GLOBAL	EVOLUTION 2018/2019
189	241	430	217	338	555	+ 29 %



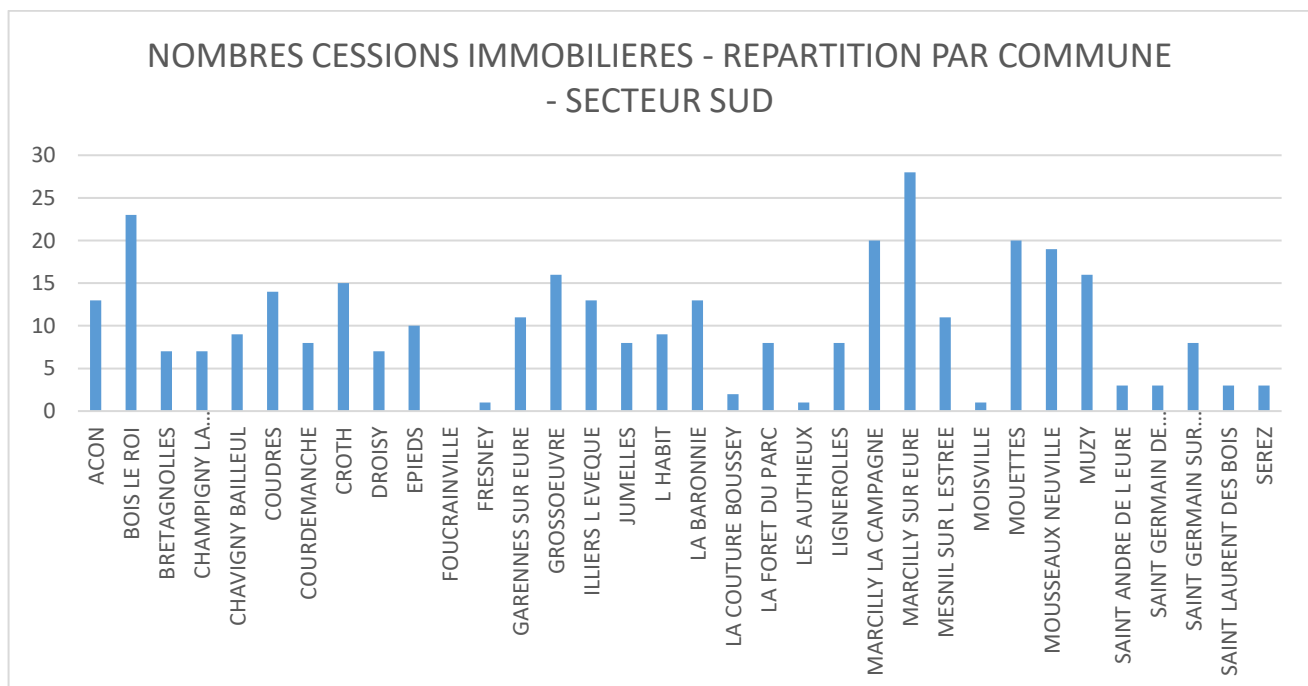
Cette activité qui ne cesse d'augmenter d'année en année devient l'activité principale du service.

Cette courbe est révélatrice de cette activité croissante.

Voici la répartition des diagnostics de cession immobilière par commune et par secteur :



Pour un total de 217 contrôles.



Pour un totale de 338 contrôles.

3. Bilan des activités récurrentes

On note une augmentation de 33 % sur les demandes d'avis de conception avec une hausse sur le secteur Nord.

CONTRÔLES DE CONCEPTION

2018			2019			Evolution 2018/2019
Secteur NORD	Secteur SUD	Global	Secteur NORD	Secteur SUD	Global	Global
60	93	153	101	102	203	+ 33 %

Concernant les contrôles de réalisation, on note une baisse de 28 % de l'activité en 2019.

CONTRÔLES DE REALISATION

2018			2019			Evolution 2018/2019
Secteur NORD	Secteur SUD	Global	Secteur NORD	Secteur SUD	Global	Global
53	83	136	32	66	98	- 28 %

4. Point sur les interventions de vidange

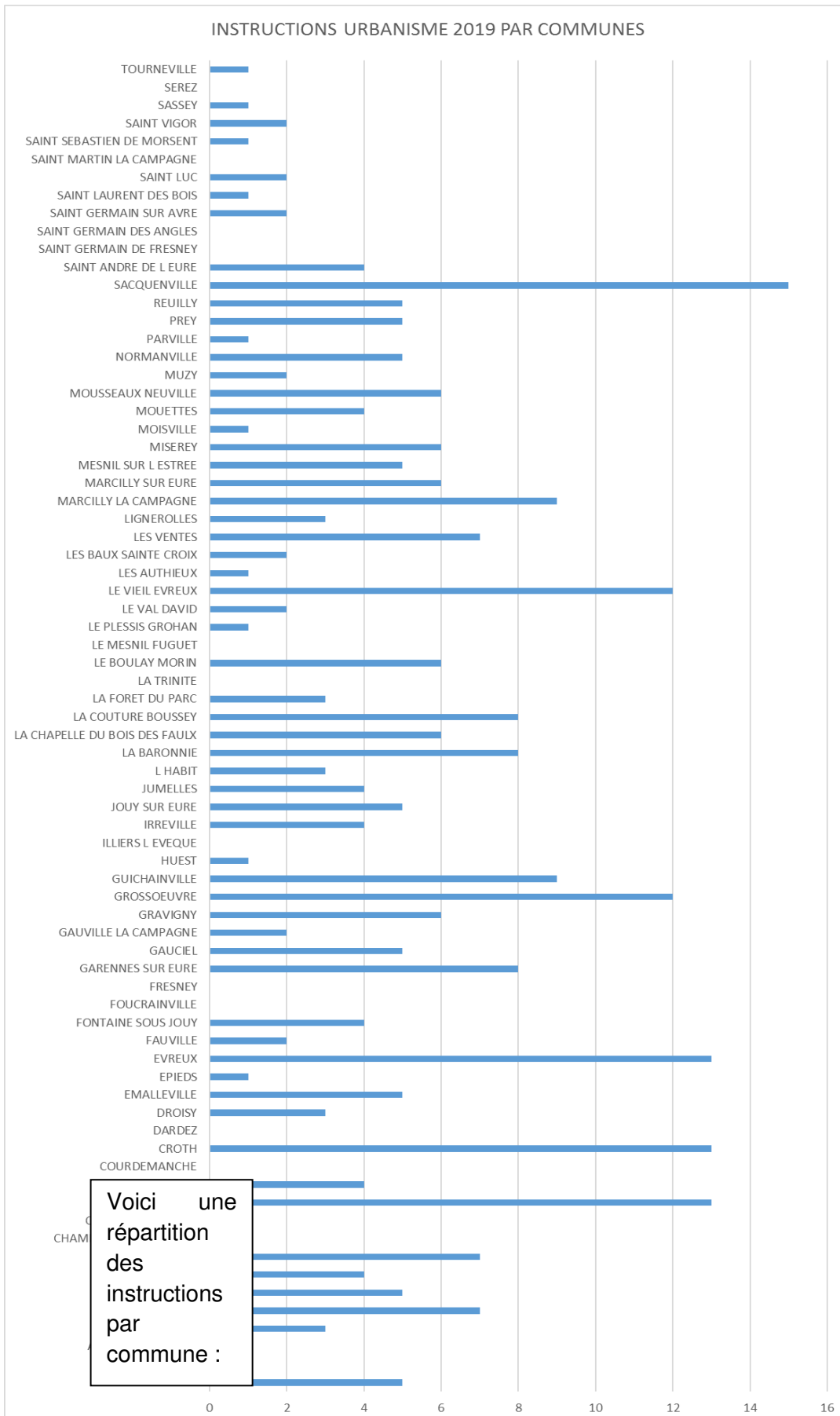
Le SPANC en collaboration avec le service « entretien des réseaux d'eau usée » d'Evreux Portes de Normandie est compétent en entretien des installations d'assainissement non collectif.

Cette activité ne cesse de croître sur le territoire. Nous pouvons constater que malgré une sollicitation plus importante du secteur sud sur les activités de contrôle, c'est aujourd'hui le secteur nord qui est le plus demandeur en terme de prestation de vidange.

VIDANGES

2018			2019			Evolution 2018/2019
Secteur NORD	Secteur SUD	Global	Secteur NORD	Secteur SUD	Global	Global
99	4	103	123	12	135	+ 31 %

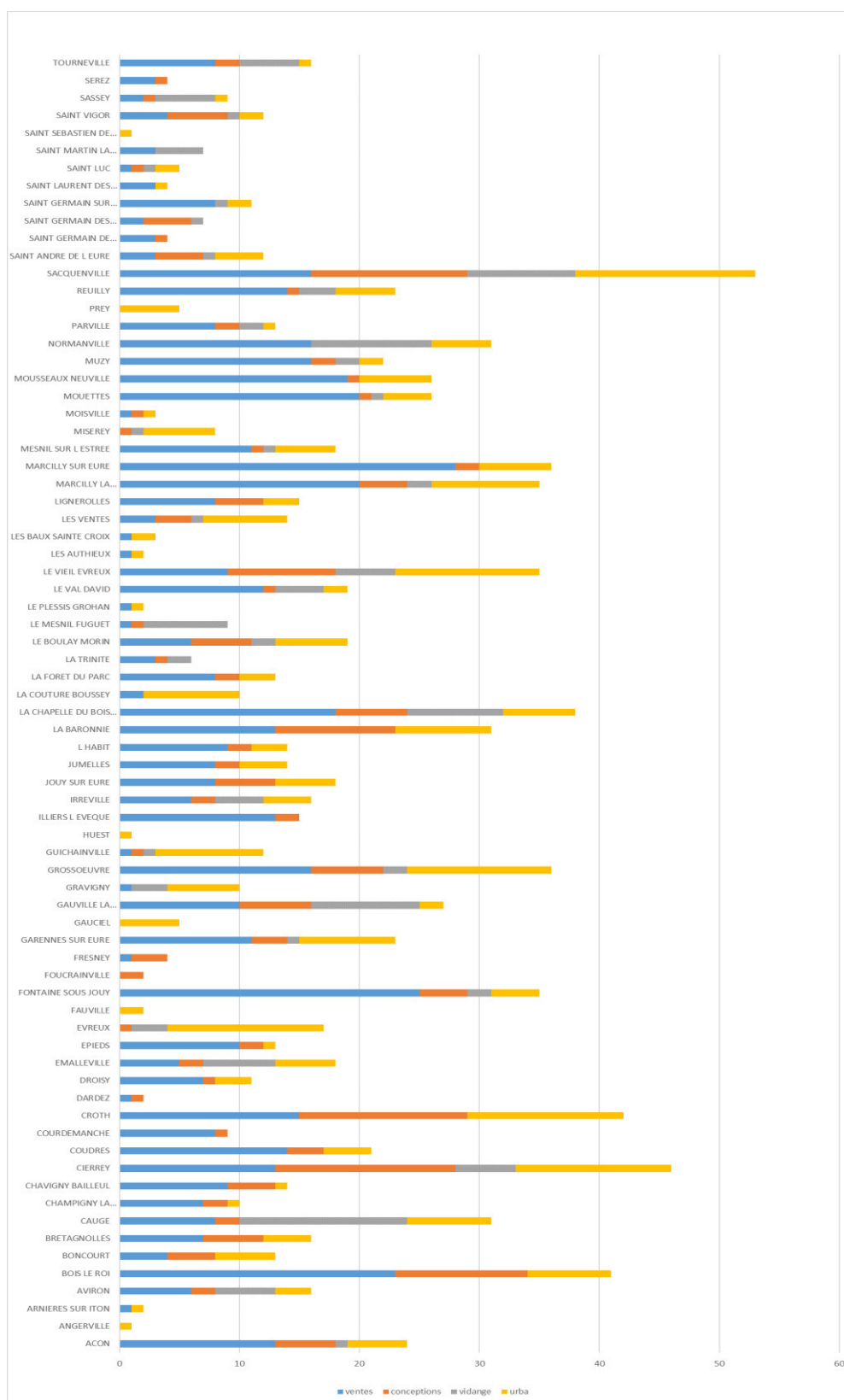
5. Point sur les avis d'urbanisme



Pour la deuxième année consécutive, l'activité d'instruction de dossiers d'urbanisme sur le volet « assainissement non collectif » a pu être quantifiée. Elle se révèle très importante avec 295 avis émis sur l'ensemble du territoire. En hausse par rapport à 2018.

6. Bilan des activités récurrentes

Voici une présentation générale de toutes les interventions confondues sur les communes d'Evreux Portes de Normandie.



7. Etat d'avancement des réhabilitations

Pour les travaux de réhabilitation de la tranche 2013-2014, 41 factures ont été émises en juillet 2019. Il reste encore 3 annuités sur 5 ans à facturer jusqu'en 2022.

Pour les travaux de réhabilitation de la tranche 2017-2018, 17 factures ont été émises en août 2019. Pour ces factures, l'échelonnement sur 5 ans est géré directement par le trésor public jusqu'en 2023.

Les perspectives d'obtention de subventions par l'Agence de l'eau sont aujourd'hui très pessimistes. Dans cette conjoncture le programme de réhabilitation ne sera pas reconduit.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux.

		Exercice 2017
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 140 depuis 2014.

Modalités de tarification

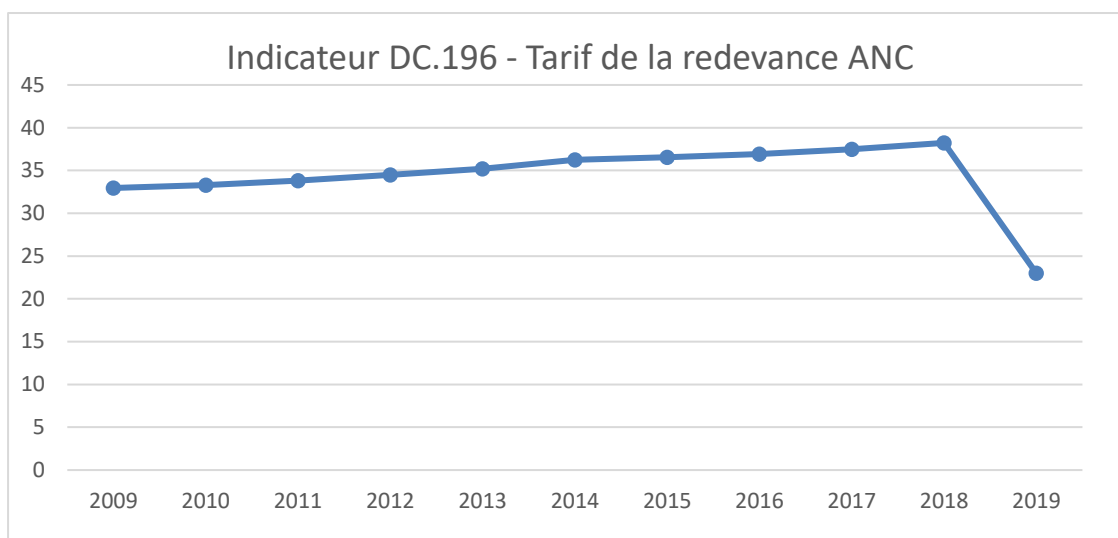
La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 31/12/2019 sont les suivants :

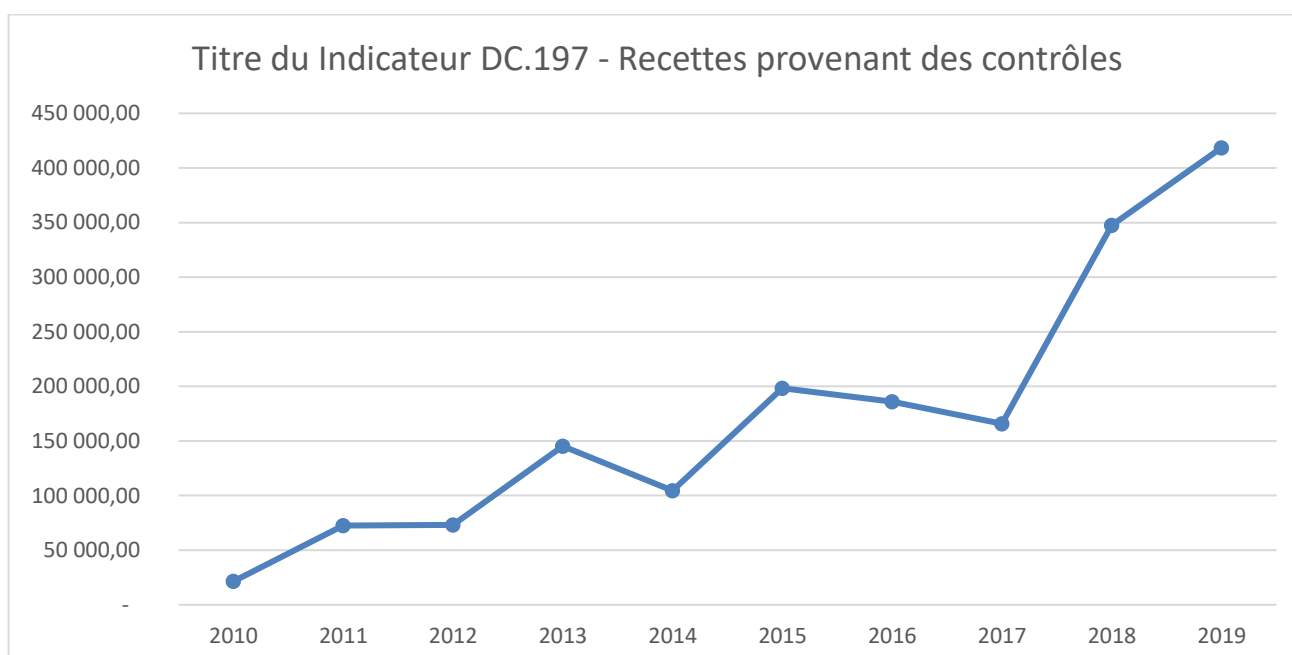
Tarifs	Ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie
Tarif forfaitaire de la redevance annuelle	23 €
Tarif du contrôle de la conception des installations neuves en €	70 €
Tarif du contrôle de la réalisation installations neuves en €	90 €
Tarif du contrôle de la conception des installations existantes en cas de session sans rapport en €	120 €

Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont fixés par délibération.



2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
32,96 €	33,29 €	33,82 €	34,50 €	35,19 €	36,25 €	36,57 €	36,93 €	34,48 €	38,23 €	23,00 €

RECETTES



Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes DC.197	21 484	72 606	73 034	145 332	104 394	198 462	185 914	165 736	347 540	418 622

Cette augmentation s'explique par le développement considérable du territoire d'Evreux Portes de Normandie.

1.2. Les indicateurs de performances du service

TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes} \\ \text{ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

1.3. Financement des investissements du service assainissement non collectif

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Pas de travaux réalisés en 2019.